



VILLE DE
LYON

Centre Communal
d'Action Sociale

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

SOMMAIRE

Page 5	L'édito du Directeur
Page 6	Le CCAS : mission et statut
Page 7	Le budget réalisé en 2020
Pages 8-9	Des sites au cœur de Lyon
Pages 10-12	Focus crise sanitaire 2020
Page 13	Faciliter le parcours des Lyonnais en situation de précarité
	Les chiffres clefs de 2020
Page 14-22	Développer un accompagnement social ajusté dans les Maisons de la Métropole pour les solidarités
Pages 15-17	Un accueil qui s'adapte aux usagers <ul style="list-style-type: none">les entretiens sociauxLa domiciliation
Pages 18-22	Le soutien financier <ul style="list-style-type: none">Les aides facultativesLe fonds d'aide aux jeunesRépartition des aides par territoireZoom sur les aides alimentaires
Pages 23-29	Répondre aux besoins de 1ère nécessité <ul style="list-style-type: none">L'aide alimentaireL'accès aux droitsL'hygièneHébergementL'aide aux victimes d'un sinistre

Pages 30-41

Accompagner les seniors au quotidien

Page 32

À domicile

Préserver l'autonomie

Favoriser le lien social

Page 35

En résidences autonomie seniors

Les entrées en 2020

Le profil des résident.e.s

Focus sur la résidence Marc Bloch

L'accompagnement au quotidien en psychomotricité

Focus crise sanitaire en résidence autonomie

Pages 42-49

En EHPAD

Des unités de vie adaptées

Les admissions 2020

Le profil des résident.e.s

L'accompagnement des résident.e.s

Le suivi psychologique

L'intervention en psychomotricité et en ergothérapie

Une nutrition adaptée

Des animations quotidiennes

Les projets d'extension

L'ÉDITO DU DIRECTEUR

2020 a été marqué par une crise sans précédent, inédite, soudaine et éprouvante.

Il a fallu, en un temps record, mettre en œuvre des mesures sanitaires lourdes et contraignantes, inventer de nouveaux dispositifs, protéger et rassurer résidents et bénéficiaires.

Grâce à l'engagement au long cours de l'ensemble des agents du CCAS, nous avons pu dépasser les contraintes et les obstacles qui ne cessaient de se poser pour assurer au mieux l'accompagnement des usagers.

Grâce à leur vigilance sur les protocoles sanitaires, il a été possible de freiner la transmission du virus dans nos établissements, et limiter le nombre de décès.

Grâce à leur mobilisation, de nouveaux dispositifs ont vu le jour pour veiller sur des lyonnais fragilisés.

Grâce à leur adaptabilité, l'action du CCAS a pu se recentrer sur ses missions d'aides essentielles.

L'action sociale de proximité a montré sa légitimité acquise par l'action, quand tout notre environnement s'est figé par sidération. Cet engagement dans le collectif a été notre force pour un maintien de la dynamique d'aide et d'accompagnement !

Le CCAS de Lyon a pu compter sur le renfort de nombreux agents de la Ville qui nous ont secondé directement sur le terrain, mais aussi à distance pour nous aider à trouver des équipements de protection ou lancer une campagne massive d'appel en direction des seniors.

Cette année 2020 a engendré beaucoup de fatigue mais aussi de nouvelles solidarités qui se sont créées dans les équipes et entre services.

Ce rapport d'activité vous propose donc à la fois de revenir sur une année marquée par la crise mais aussi sur la continuité des missions essentielles du CCAS auprès de l'ensemble des lyonnais et en particulier des plus fragiles.

Abdelkader LARBI

Directeur du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon

LE CCAS : MISSION ET STATUT

L'autonomie du CCAS se traduit par :

- ◇ une personnalité morale de droit public
- ◇ un Conseil d'administration
- ◇ un tableau des effectifs
- ◇ une autonomie budgétaire de principe

Un statut d'établissement autonome

Le Centre Communal d'Action Sociale est un Etablissement Public rattaché à la commune. Son fonctionnement est régi par les articles L123.4 à L123.9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que par le décret 2004-1136 du 26 octobre 2004.

Le CCAS de la Ville de Lyon est autonome depuis le 1er janvier 2009. Une convention cadre fixe les modalités de collaboration entre la Ville de Lyon et le CCAS.

Le CCAS met en œuvre la politique sociale municipale

auprès des lyonnais en situation de précarité

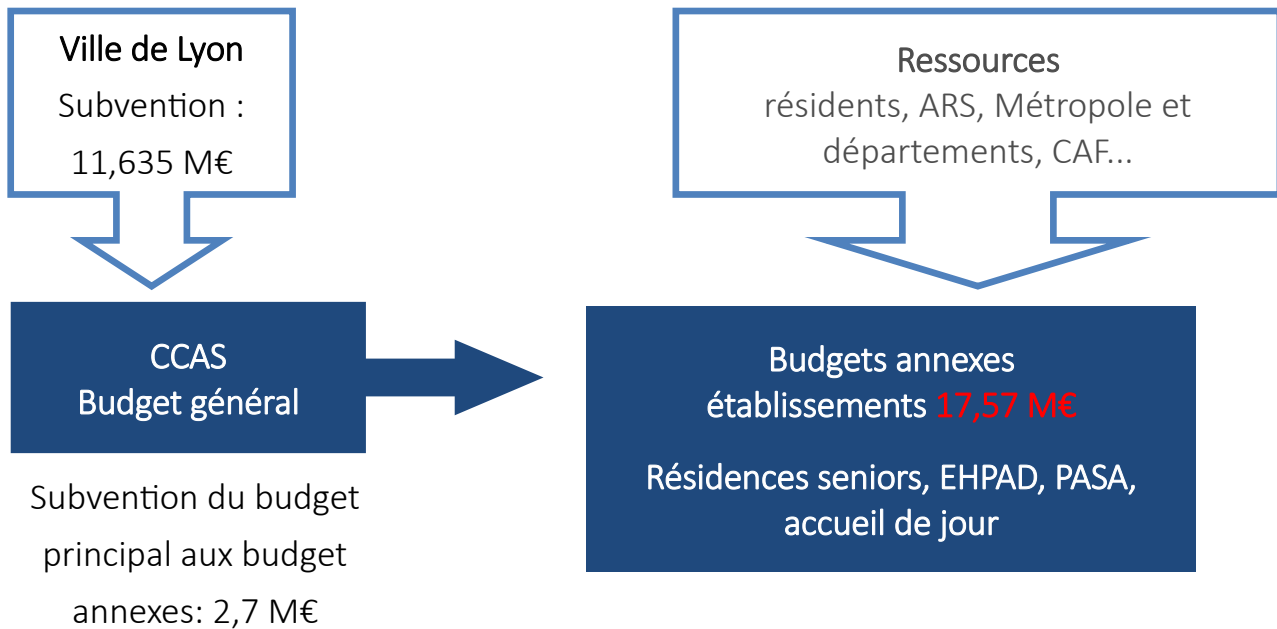
- Mise en place d'une politique de prévention et de développement social et dans ce cadre instruction des demandes d'aide sociale,
- Déploiement d'aides facultatives et d'outils d'accompagnement (épiceries sociales notamment),
- Signalement des situations de difficultés socio-économiques au maire,
- Connaissance et tenue à jour d'un registre des personnes fragiles, mobilisable lors des périodes de veille fixées par arrêté préfectoral (canicule, grand froid),
- Veille et suivi des publics spécifiques en lien avec les services de l'Etat et de la ville,
- Elaboration de l'analyse des besoins sociaux,
- Mise en place d'une cellule d'aide aux « sinistrés ».

et des seniors

- Gestion de 15 résidences autonomie seniors, d'un accueil de jour et de 4 Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)
- Mise en place d'une politique d'animation globale en direction des seniors (élaboration de plans d'aide personnalisés pour le maintien à domicile, programmation de sorties événementielles et régulières, etc...)

LE BUDGET RÉALISÉ EN 2020

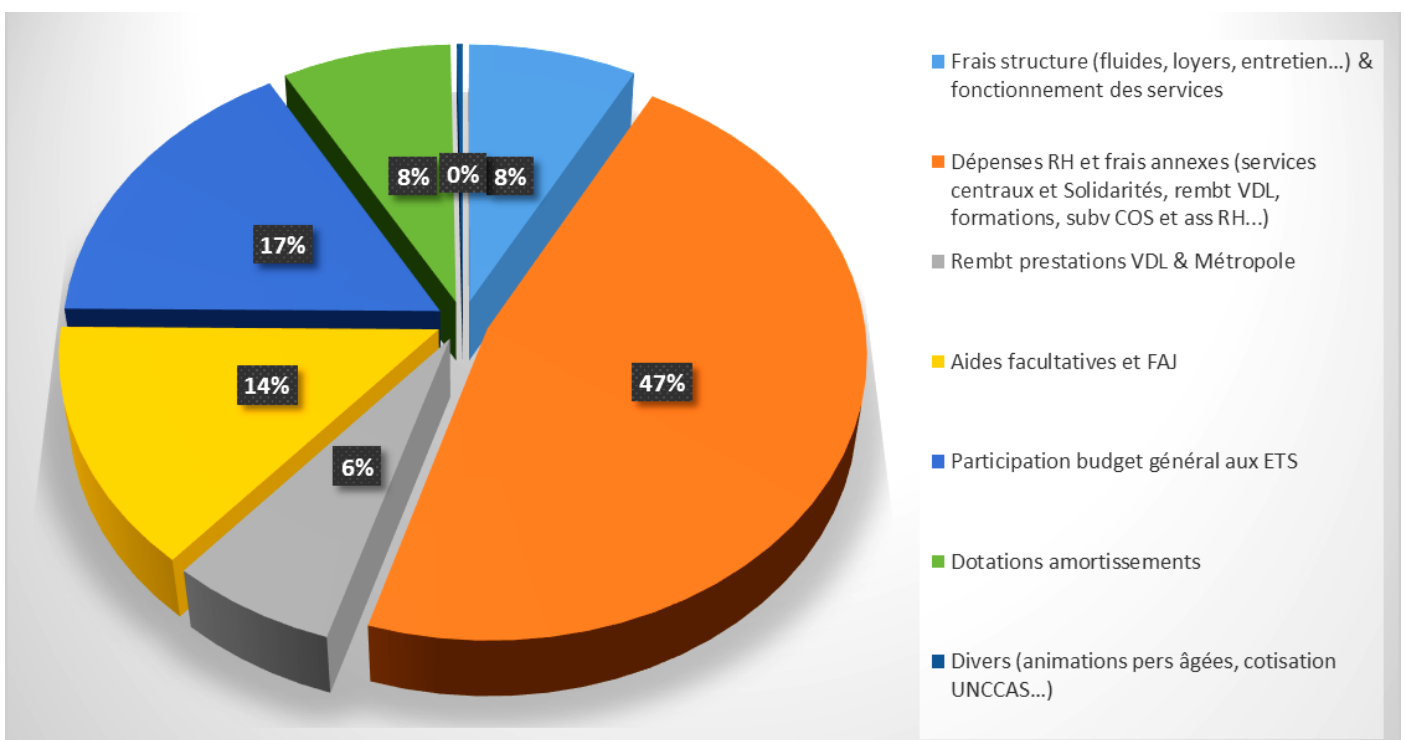
Son architecture



Le compte administratif 2020

Fonctionnement consolidé (hors refacturation): 38 millions €

Répartition des dépenses du budget général



DES SITES AU COEUR DE LYON



Le siège administratif /
Le Confluence



15 résidences seniors



4 EHPAD

Un service social de
proximité avec la
Métropole au sein de



1 restaurant social



1 bains douches



18 MDMS

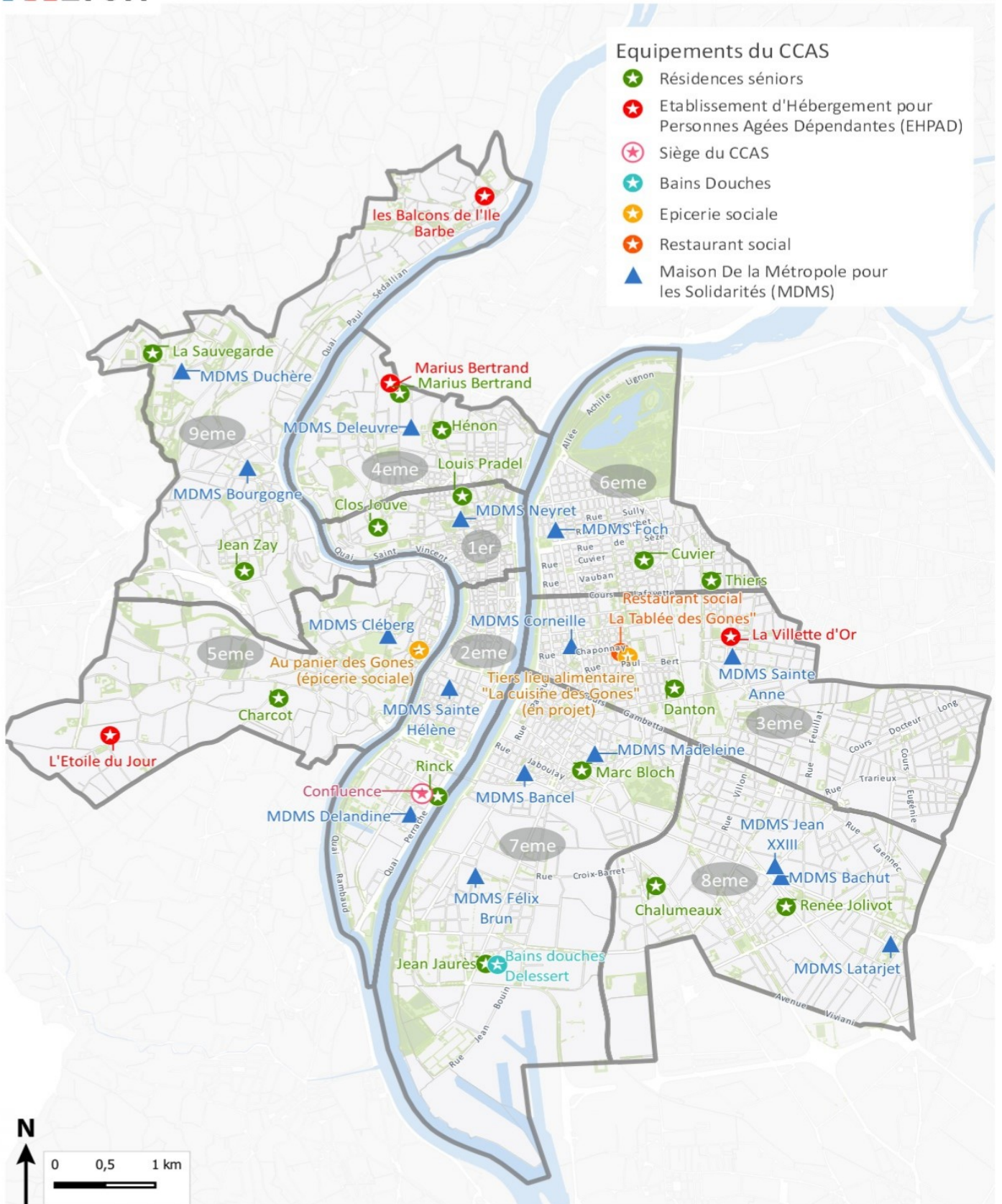
Participation au fonctionnement de



Maison de la veilles sociale



1 épicerie sociale



FOCUS CRISE SANITAIRE 2020

RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS

17 Mars, début du confinement

Les structures grande précarité du CCAS restent ouvertes pour répondre aux besoins essentiels des lyonnais.

400 C'est le nombre de repas servis en moyenne par jour par le **restaurant social** pour environ 250 personnes (qui avaient ainsi droit à un panier double pour le repas du soir) avec des pics les veilles de week-end et de jours fériés.

Les orientations préalables ont été remplacées par un accueil inconditionnel afin de répondre aux besoins du plus grand nombre.

Dans les MDMS, un accueil a été maintenu aux horaires habituels par standard téléphonique pour assurer l'accompagnement social et sur rendez-vous pour la remise d'aides alimentaires d'urgence .

Les aides facultatives ont été adaptées aux besoins.



Avec la fermeture des accueils de jours, difficile de trouver un endroit pour se laver...

Les **bains douches Delessert** sont restés ouverts du lundi au vendredi sur des horaires aménagés afin de favoriser l'accueil et la sécurité des usagers.

Des bornes fontaines ont été réouvertes à la demande du CCAS dans les différents arrondissements.

Des sanitaires ont également pu être progressivement rouverts.



PRENDRE SOIN DES SENIORS

Les établissements médico-sociaux, et en particulier les **EHPAD** étaient en première ligne pour protéger les seniors les plus fragiles.

A partir du 11 mars, les visites ont été interdites, une épreuve pour les résidents.

Il a fallu maintenir l'équilibre entre protection et lutte contre isolement.

Le confinement par étage a été privilégié quand il était possible et des animations originales se sont mises en place pour rompre la solitude, ainsi que des liens en visio avec les familles. 2 EHPAD ont été confrontés à des cas de covid.



19 agents Ville de Lyon en renfort dans les EHPAD et les résidences seniors du CCAS

En **résidences seniors**, les activités collectives ont été stoppées mi-mars, les restaurants seniors ont fermé leurs portes.

Il a fallu accompagner, rassurer, expliquer, faire le lien avec les structures hospitalières pour les cas de covid (cas suspects et avérés) !

Mais aussi encourager le bien manger (élargissement du portage de repas, 55% des résidents) et l'activité physique (développée dans les jardins et les terrasses).

Progressivement des moments de convivialité spécifiques ont fait leur apparition :

- ⇒ Des rooms services gourmands pour diffuser une bonne odeur de pâtisserie et de bonne humeur dans la résidence.
- ⇒ Des ateliers de relaxation ou de jardinage pour profiter des espaces extérieurs.



DEVELOPPER DE NOUVELLES MISSIONS

Les maraudes alimentaires

En coordination avec la Croix-rouge, des maraudes ont été mises en place en direction de petits campements isolés (avec l'appui de la Banque alimentaire et de deux associations: Ensemble pour un repas, ADSL).

Des colis alimentaires et des chèques d'accompagnement personnalisés (pour des achats alimentaires) ont été distribués.

Phoning pour les seniors isolés

6200 seniors contactés

- ⇒ 900 appels de courtoisie (fichier seniors) et de veille (fichier canicule) / semaine
- ⇒ 150 personnes suivies pour du portage de courses ou de médicaments
- ⇒ 41 situations d'urgence traitées par les MDMS
- + 1500 paniers primeurs coup de pouce livrés

En complément des appels hebdomadaires aux seniors inscrits sur le Registre alerte et urgence (« listing canicule ») et des plus de 75 ans inscrits sur la Carte senior.

Mobilisation de 170 agents du CCAS et de la Ville de Lyon

Offrir un soutien adapté

À tous les seniors

- ⇒ Ajustement du règlement d'aide facultative pour la **prise en charge universelle de l'aide au repas** (50% de prise en charge par le CCAS pour 3 mois),
- ⇒ Avec le relais de la Direction du Développement Territorial, des MJC et des centres sociaux ainsi que certaines associations ont été mobilisés dans l'ensemble des arrondissements pour des **actions de solidarité de proximité**.

Au total 30 structures ont coordonné des volontaires dans tout Lyon.

Objectifs :

- Accompagner les seniors au plus près de leurs besoins (aide au portage de courses et de médicaments),
- Leur éviter des déplacements inutiles pour préserver leur santé ,
- Les rassurer par un contact de proximité.



- ⇒ **Les paniers producteurs** : une offre hebdomadaire de fruits et légumes de saison pour apporter un complément équilibré aux seniors plus précaires et faire un geste en direction des isolés (orientation MDMS, Société Saint Vincent de Paul, résidences seniors...) Une prise en charge financière du CCAS.

FACILITER LE PARCOURS DES LYONNAIS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

LES CHIFFRES CLÉS DE 2020

Un soutien financier conséquent

1 409 125 € de subventions

56 associations subventionnées



Des portes d'entrées simplifiées

18 MDMS

133 333 accueils physique

192 213 accueils téléphonique

Une couverture des besoins de première nécessité

2 640 domiciliations

28 710 courriers remis



34 119 douches



57 685 repas servis au restaurant social

DÉVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AJUSTÉ DANS LES MAISONS DE LA MÉTROPOLE POUR LES SOLIDARITÉS (MDMS)

Un guichet social partagé au sein des Maisons de la Métropole pour les Solidarités



1^{er} accueil sans rendez-vous pour les publics non-connus



Un référent pour le suivi social

Des objectifs communs

Depuis février 2018, les agents du CCAS et de la Métropole accueillent les lyonnais qui rencontrent des difficultés sociales au sein d'un lieu commun, les Maisons de la Métropole pour les Solidarités.

L'objectif de ce rapprochement :

Simplifier le parcours des usagers afin qu'ils ne soient pas amenés à répéter leur histoire de vie dans différents endroits.

Proposer un panel d'aides et d'accès aux droits plus important, avec un accueil, sans et sur rendez-vous.

Dans les Maisons de la Métropole pour les Solidarités, les usagers peuvent à la fois être accompagnés pour une domiciliation, l'accès au restaurant social, mais aussi une demande de RSA...

Sur les 3 territoires 1/2/4, 3/6, 5/9, les équipes sont mutualisées depuis février 2018.

Pour le 7^{ème} et le 8^{ème} arrondissements, des locaux séparés CCAS / Métropole sont maintenus dans l'attente d'une solution immobilière, mais le système informatique commun et le nouvel accueil ont également été mis en place.

UN ACCUEIL QUI S'ADAPTE AUX USAGERS

133 333 accueils physiques en MDMS

192 213 accueils téléphoniques



L'accueil directionnel

Il constitue un enjeu primordial car il représente la première étape de la relation entre l'utilisateur et la MDMS. La fonction de chargé.e d'accueil est centrale.

Ce professionnel assure alternativement l'accueil physique et téléphonique. Il est l'interface entre le public et le reste de l'équipe.

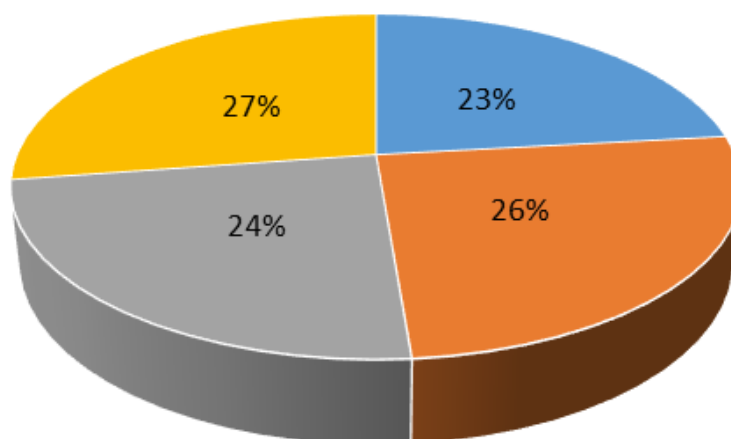
L'accueil inconditionnel sans rendez-vous

Pour les publics non-connus, un premier accueil (administratif ou social) sans rendez-vous est prévu.

L'intervention des personnels consiste à aider les ménages à clarifier leur besoin, cerner la source de leurs problèmes et mettre en œuvre des solutions qui leur conviennent pour faire valoir leurs droits et résoudre leurs difficultés.

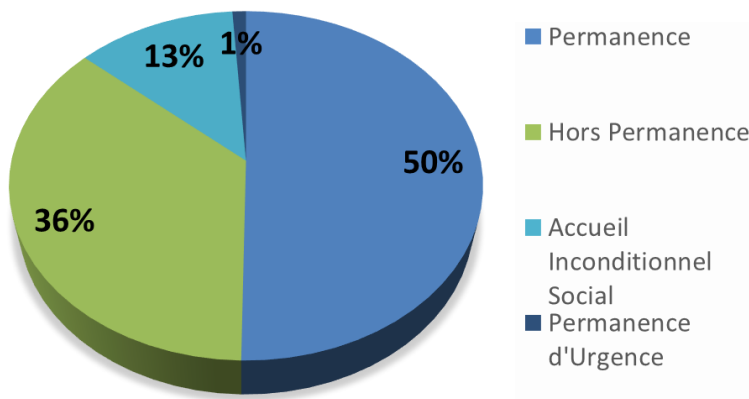
Les usagers sont ensuite accueillis sur rendez-vous avec un référent dédié.

Répartition de l'accueil physique et téléphonique par territoire en 2020



■ Territoire 1/2/4 ■ Territoire 3/6 ■ Territoire 5/9 ■ Territoire 7/8

Les entretiens sociaux

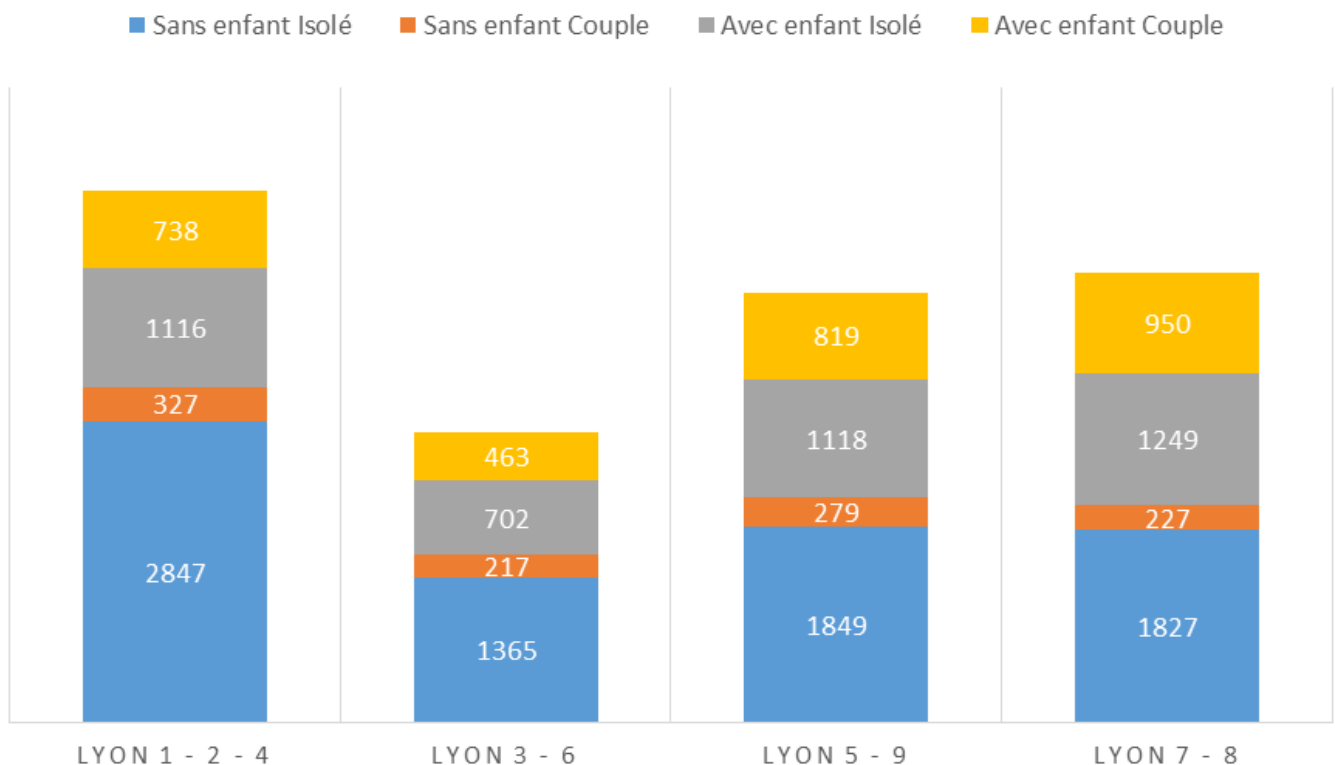


11 687 entretiens sociaux
dont 2 374 nouveaux ménages

Après un premier accueil sans rendez-vous, les usagers sont suivis par un référent social unique.

Il s'agit exclusivement de travailleurs sociaux (CESF, assistants sociaux, éducateurs spécialisés). Ils peuvent les accompagner dans leur projet d'insertion professionnelle, pour la gestion de leur budget, une demande de RSA, etc.

Foyers rencontrés en entretien social par territoire et typologie



La domiciliation

La domiciliation ou « élection de domicile » permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et ainsi faire valoir certains droits et prestations.

L'expression « sans domicile stable » désigne toute personne sans domicile fixe (SDF) vivant dans la rue ou hébergée chez des proches ou en établissement.

Toute demande d'élection de domicile ou de renouvellement nécessite un entretien avec l'intéressé, au cours duquel il reçoit une information sur ses droits et obligations à respecter dans ce cadre.

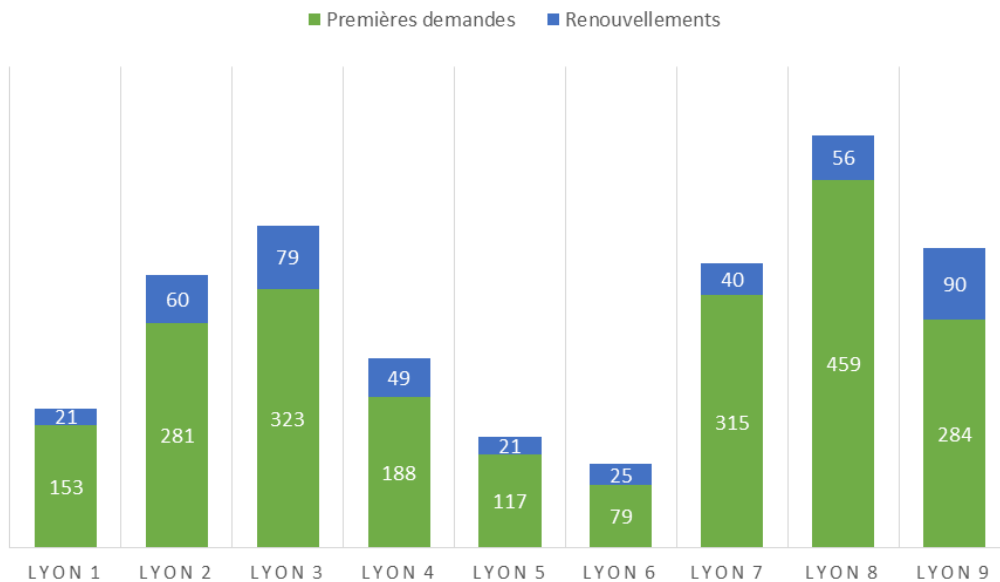
Au cours de l'année 2020 :

le CCAS a accordé **2640** domiciliations, dont **2199** ont fait l'objet d'une **1^{ère}** demande,

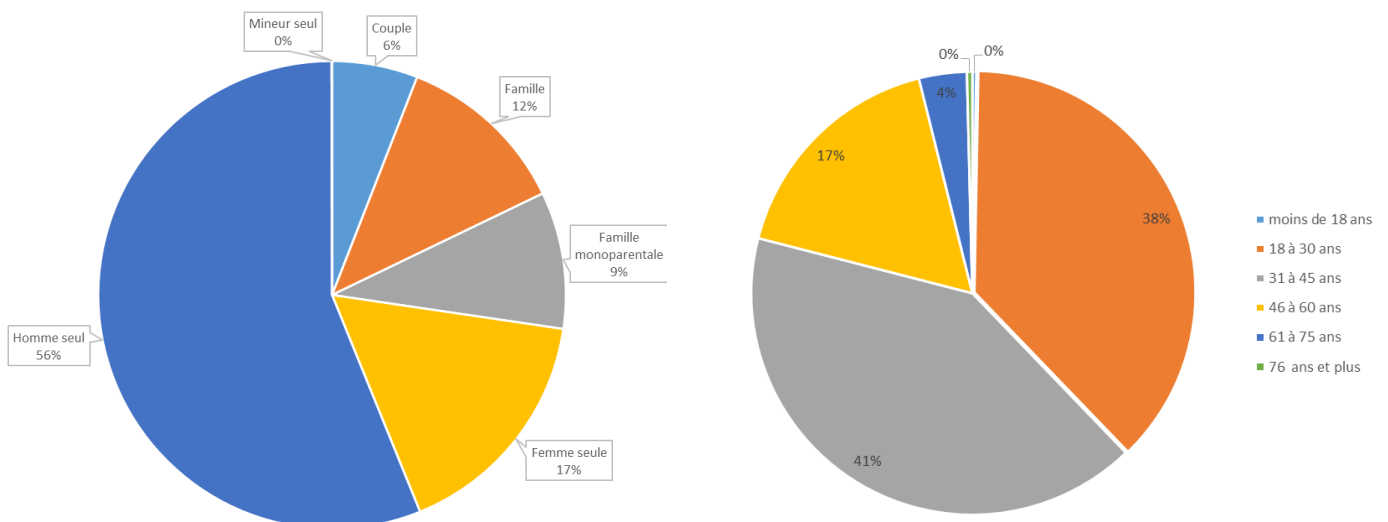
2800 dossiers ont été traités

28 710 remises de courriers

Domiciliations 2020 par arrondissement



Profil des demandes de domiciliation



LE SOUTIEN FINANCIER

1 638 000 € d'aides directes accordées aux lyonnais

Les aides accordées par le CCAS s'adaptent aux besoins des lyonnais : Fonds d'Aide aux Jeunes, aides facultatives, sinistres ... Pendant le confinement, une aide exceptionnelle de 1 119 680€ a été versée (chèques d'accompagnement personnalisé cantine (CAP))

Outils d'accompagnement social, les aides facultatives du CCAS ont un caractère subsidiaire et peuvent intervenir en complémentarité avec d'autres dispositifs de droit commun. Elles peuvent prendre la forme de secours financier ou de chèque d'accompagnement personnalisé (CAP).

Chaque instruction d'aide facultative fait l'objet d'un entretien personnalisé qui permet d'évaluer la situation, de poser un diagnostic et d'élaborer un plan d'action. Le service est garant de l'équité de traitement des situations.

les aides facultatives, au plus près des besoins des lyonnais

Constat majeur : deux situations peuvent apparaître financièrement identiques toutefois un parcours de vie (perte d'emploi, maladie, etc...) vient fragiliser la situation. Un coup de pouce apparaît nécessaire alors même que le seuil du barème d'aide n'est dépassé que de quelques euros...

Afin de s'adapter au mieux aux différentes situations, il est donc apparu nécessaire de replacer l'évaluation sociale au cœur des décisions d'attribution des aides facultatives, pour réintroduire une dimension qualitative proche de la réalité vécue des publics.

Des situations de dérogation sont d'ores et déjà identifiées :

- Adulte isolé dépourvu de solidarité familiale en situation de vulnérabilité,
- Adulte sortant d'hospitalisation dépourvu de solidarité familiale,
- Adulte relevant d'une orientation au restaurant social, pour lequel une aide facultative s'avère opportune : problème de santé, de mobilité, d'emploi ou de formation.

Késako ?

Il s'agit d'aides de proximité, complémentaires des aides sociales légales (RSA, CMU, etc...).

Leur attribution dépend de critères décidés par le Conseil d'administration du CCAS en fonction des priorités qu'il s'est fixé.

Des champs d'action large : aide au **logement**, à la **mobilité**, à la **vie quotidienne**, à la **santé**...

Une attention spécifique aux **enfants**, aux **personnes âgées** et **handicapées**.

Le fonds d'aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif permettant d'aider financièrement des jeunes en difficulté de 18 à 25 ans. Il a pour objectif de favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle et de contribuer à responsabiliser les jeunes.

Le FAJ est une aide métropolitaine, ponctuelle et individuelle, qui doit répondre à un besoin urgent et précis. Il est utilisé afin de subvenir à des besoins vitaux, ou pour accéder à un logement.

Il s'agit d'un dispositif métropolitain décliné en fonds locaux. Pour le territoire de Lyon, le FAJ est abondé à part égale par la Ville de Lyon et la Métropole. C'est le CCAS qui en assure la gestion.

657 bénéficiaires

71% orientés par la mission locale

62.2% d'hommes et 37.8 % de femmes

32% sont logés en CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)

45% ont 20 ans ou -

Les types d'aides apportées

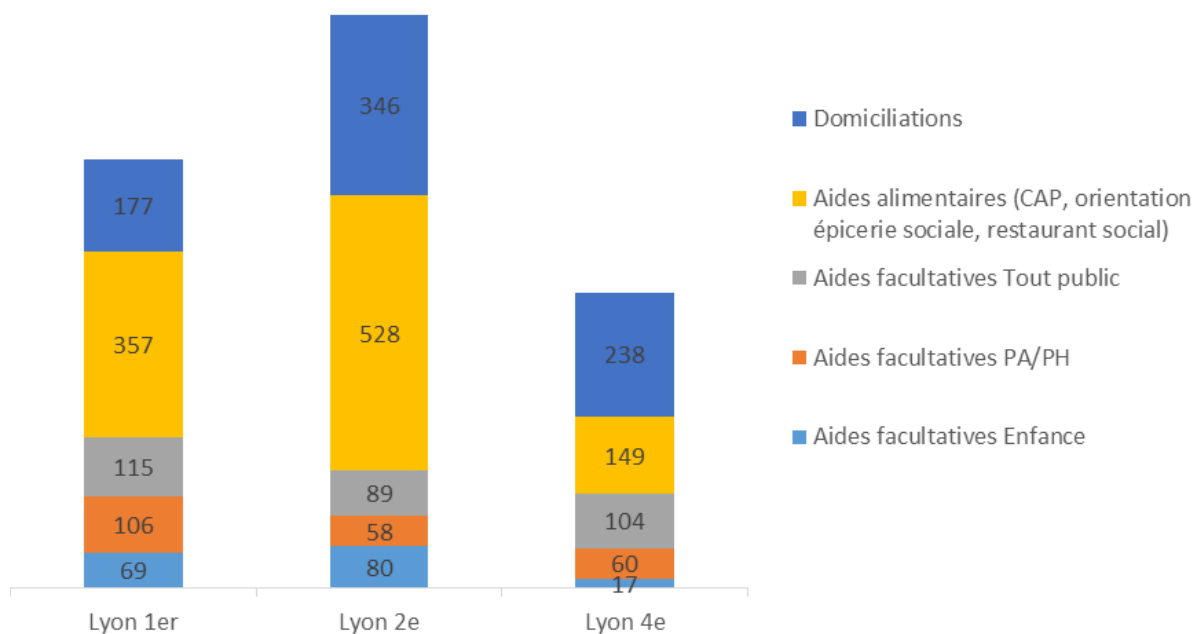


■ alimentaire ■ transport ■ formation ■ logement ■ permis de conduire ■ autres

Répartition des aides par territoire

En complément des aides du droit commun, les équipes des MDMS peuvent mobiliser les aides mises en place par le CCAS : les aides facultatives, l'élection de domiciles et l'orientation vers une épicerie sociale ou le restaurant social. La sollicitation de ses aides est ajustée pour répondre au mieux aux besoins de la population. Elle dessine donc en creux le profil des publics accompagnés par les MDMS.

Territoire 1/2/4



Les demandes portent essentiellement sur des aides alimentaires correspondant aux publics reçus sur le territoire : majoritairement des remises de cartes repas pour le 2^{ème} arrondissement (accueil des publics primo arrivants), le 1^{er} en lien avec les structures associatives présentes et accueillant des publics en grande précarité (ARIA) et la présence de plusieurs associations offrant la domiciliation ainsi que la présence d'un squat conséquent sur le 4^{ème} mais dont le public s'adresse à la MDMS du 1^{er}.

Pour le 4^{ème}, une prépondérance des domiciliations en lien avec l'accueil des publics dits « ex Mineurs Non Accompagnés » et pris en charge en qualité de jeunes majeurs.

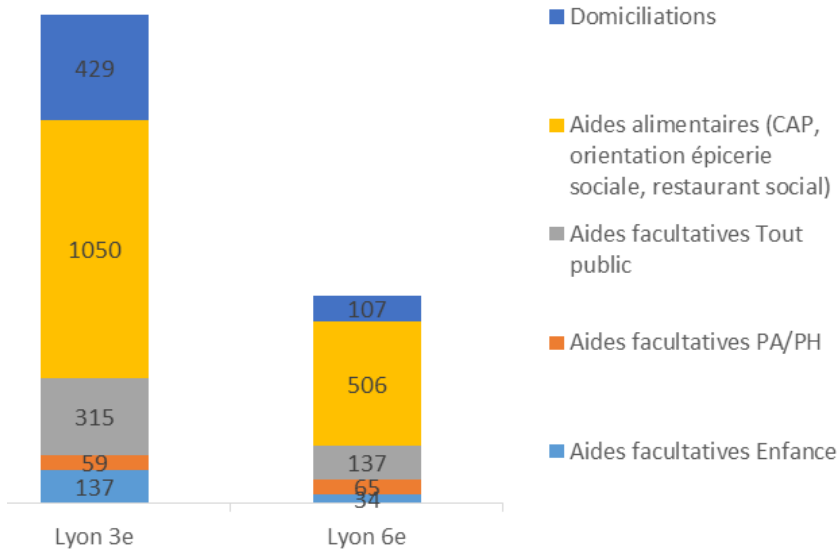
Les demandes de personnes âgées ou handicapées sont plus importantes, en lien avec la typologie de l'arrondissement.

Pour le 2^{ème}, on note de nombreuses orientations vers le restaurant social en lien avec l'accueil des publics en grande précarité, la présence de squat, la proximité de la gare, et d'associations accueillant ces publics, via la domiciliation également.

Peu de remise de cartes repas sur le 4^{ème} en comparaison avec le nombre de domiciliations : en effet, les jeunes majeurs pris en charge par la Métropole sont soutenus financièrement et hébergés généralement en hôtels.

Les aides alimentaires sont, en général, combinées à une orientation vers l'épicerie sociale.

Territoire 3/6



Des demandes qui portent surtout sur l'alimentaire, cela est en partie due à la présence du restaurant social et l'épicerie sociale sur le 3^{ème}. Des aides facultatives enfance presque 2 fois plus nombreuses sur Lyon 3 car la population y est plus jeune que sur Lyon 6.

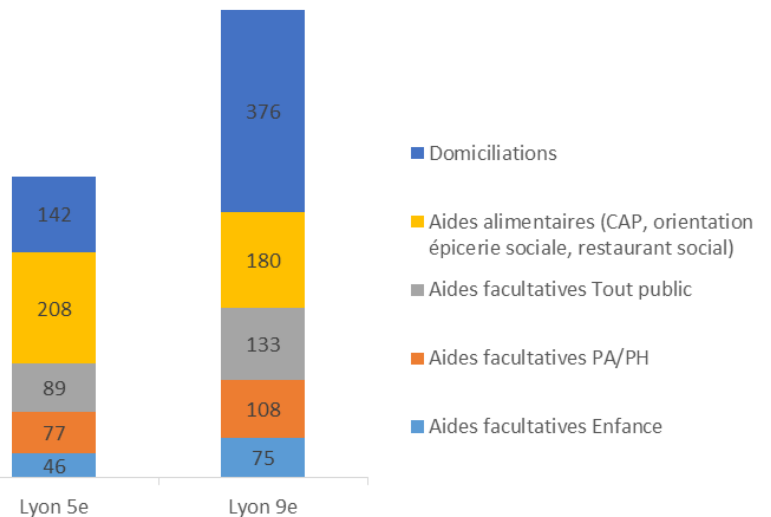
Sur Lyon 3 plus d'un quart des demandes portent sur la domiciliation : arrondissement attractif par sa situation géographique et la présence de nombreuses associations (Centre Bonnefoy, Point Accueil, l'Escale, le Clip, le Mas..)

Territoire 5/9

On constate une bonne appropriation des dispositifs CCAS (+ 400 demandes par rapport à 2018).

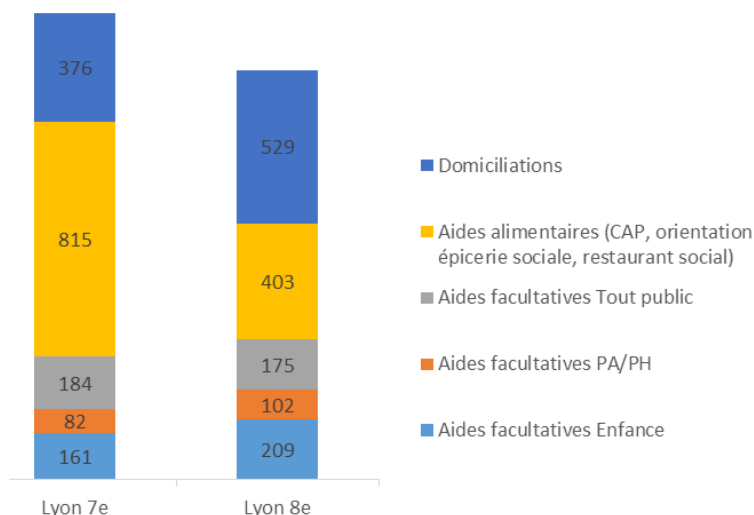
Le public est très différent sur le 5^{ème} et le 9^{ème}, l'écart du nombre de domiciliations l'illustre très bien, ainsi que le nombre d'AIS sur le 9, le chiffre est deux fois plus importants.

Sur le 5, l'accompagnement social concerne des populations plus âgées et avec des problèmes de santé. Pour celles du 9, du fait de l'importance des squats, de l'habitat dégradé, il s'agit de populations bien plus précaires.



La part des aides facultatives dédiée au logement est très importante, en particulier celle des fluides avec l'augmentation constante du prix du gaz en particulier.

Territoire 7/8



Une proportion importante des demandes concerne l'aide alimentaire et en particulier l'orientation vers le restaurant social du fait de la présence des publics SDF sur le 7^{ème}.

Cette présence est liée à la présence des structures d'accueil de ces publics (FNDSA, CAO) et de Forum Réfugiés.

Zoom sur les aides alimentaires

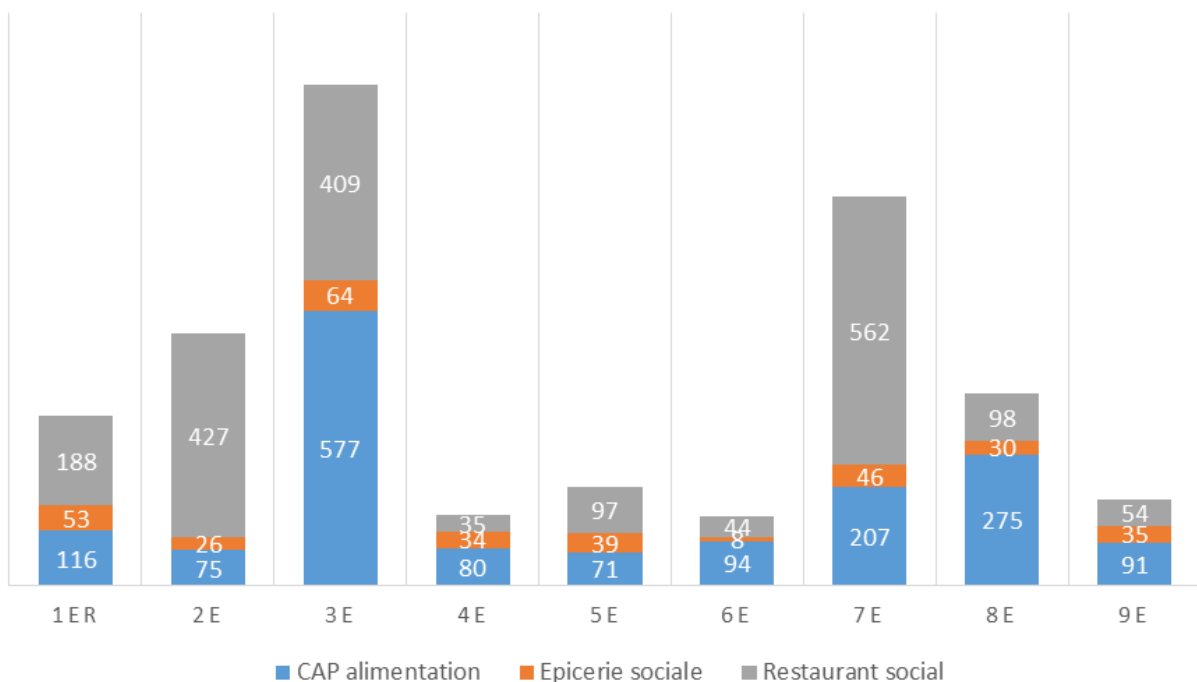
Les aides alimentaires du CCAS rassemblent différents dispositifs. Les travailleurs sociaux peuvent ainsi mobiliser :

⇒ des aides facultatives : sous la forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé, des aides alimentaires d'urgences, qui permettent aux bénéficiaires de faire directement des courses,

⇒ ou d'une aide au portage de repas à domicile pour les personnes âgées / handicapées,

⇒ d'une orientation au restaurant social Etienne Dolet (carte 5 ou 22 repas),

⇒ ou en épicerie sociale.



L'épicerie sociale

707 orientations en 2020 pour **1 570 personnes**

1 seule épicerie ouverte en 2020 : *le Panier des gones* (fermeture du *Panier de l'entraide* en 2019).

Suite au Covid le *Panier des gones* a été fermé de mi-mars à mi-septembre 2020. La fréquentation a été importante compte tenu de la fermeture de mi-mars à mi-avril.

93% des orientations ont été faites par les MDMS.

La typologie des ménages orientés à l'épicerie sociale

Principalement des personnes seules (47%) et des mères isolées (27%). Des orientations pour des personnes en attente ouverture de droits/ressources ou pour un soutien budgétaire.

1898 passages en 2020 majoritairement pour un 1^{er} accès ou un 1^{er} renouvellement.

41% des personnes orientées ne sont pas venues à l'épicerie (en augmentation par rapport à 2019 : effet covid ?)

RÉPONDRE AUX BESOINS DE 1^{ÈRE} NÉCESSITÉ

L'AIDE ALIMENTAIRE



57 685 repas
+ 5% en 1 an

© Muriel Chaulet

En 2020, **57 685** repas ont été servis et/ou distribués aux bénéficiaires, pour une moyenne de **230 repas par jour**.

La forte augmentation de service et de distribution des repas s'est située entre mars et juin 2020, soit pendant la période de confinement et de déconfinement. En raison du contexte sanitaire, il était plus difficile de s'approvisionner en denrées alimentaires.

À compter du 17 mars, date du début du 1^{er} confinement, le restaurant social a dû se réorganiser et opter pour la distribution de repas à emporter. Des colis ont été donnés pour le midi et le soir ainsi que pour les week-ends avec un supplément les jours fériés.

Par ailleurs, au regard du contexte de crise sanitaire, l'accès à la prestation a été direct et inconditionnel pour tout public.

Dans ces conditions, le mois d'avril a été marqué par une hausse de la fréquentation et par voie de conséquence, un nombre important de colis repas

délivrés.

Cette hausse s'est prolongée la première quinzaine de mai puis le flux s'est stabilisé à compter du 11 mai (phase de déconfinement). À cette date et jusqu'au 22 juin, l'aide alimentaire a été distribuée uniquement les jours de semaine, colis midi et soir.

Retour à un colis repas par jour le 23 juin. L'accès direct et inconditionnel a été reconduit jusqu'au 3 juillet, date à laquelle, l'accès a été à nouveau soumis à des orientations en provenance des MDMS ou des accueils de jour prescripteurs.

Avec la mise en œuvre de modalités d'hygiène et de sécurité adaptées, les repas servis à table ont repris le 16 septembre. Dès le 30 octobre, au regard d'un contexte sanitaire dégradé, la formule de repas à emporter a été remise en place. Cette solution a perduré jusqu'à la fin de l'année.

À l'exception du mois de septembre, la fréquentation des 6 derniers mois de l'année a été ralentie : accroissement des mises à l'abri, contexte de crise sanitaire, flux migratoire réduit ...

Focus sur le public

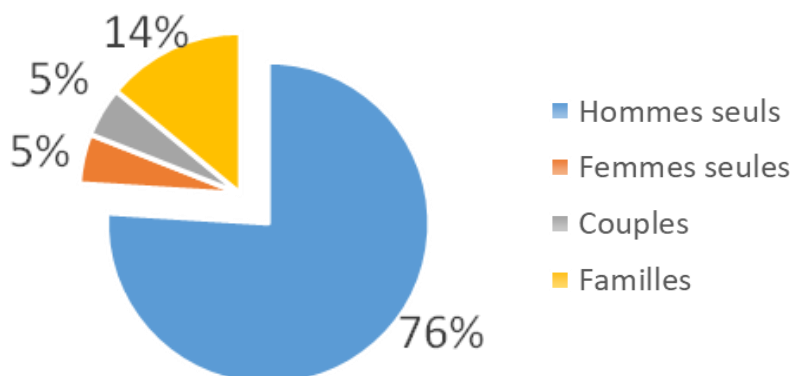
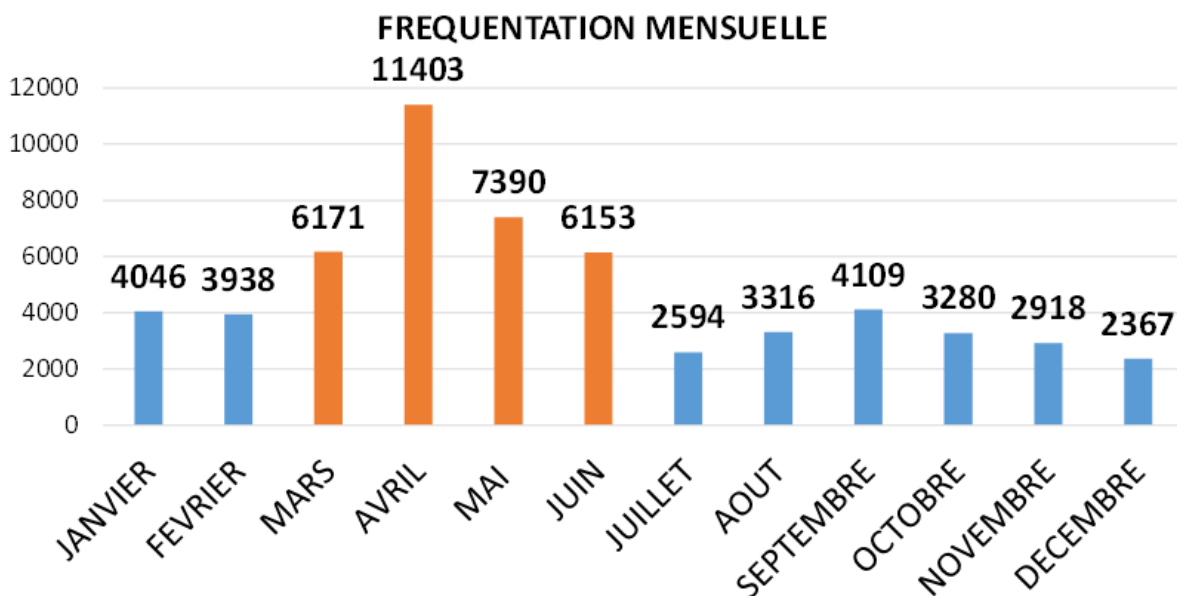
La crise sanitaire a accentué, pour les plus vulnérables, la précarité alimentaire. Au côté des bénéficiaires connus du restaurant social, de nouveaux profils de demandeurs d'aide alimentaire se sont faits connaître : travailleurs précaires, intérimaires, étudiants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes isolées avec ou sans enfants. Cette diversification des bénéficiaires s'explique par une paupérisation liée au confinement.

Les hommes seuls représentent 76% du public reçu, à l'instar des années précédentes, ils restent le public cible du restaurant social.

Les familles (14%) ont été nombreuses lorsque le 1^{er} confinement a été mis en place, puis leur nombre a progressivement diminué en raison de solutions de mises à l'abri proposées.

Les femmes seules, 5% (+ 1% par rapport à 2019), la part des couples, 5%, identique à 2019.

Les bénéficiaires du restaurant social et la fréquentation mensuelle en 2020



Participation à la cellule squats de la Ville de Lyon

La mission squats et campements est initiée depuis maintenant plusieurs années.

Elle poursuit deux objectifs :

- Lutter contre l'habitat précaire et le « sans-abrisme » en réalisant un diagnostic des différents lieux. Ceux-ci se réalisent par un aller-vers en partenariat et coordination avec différents services de la Ville de Lyon et acteurs de terrain.
- Permettre au public d'accéder aux services et dispositifs adaptés, par le biais d'orientations et d'informations, auprès des acteurs compétents.

Repérage, diagnostic et suivi des situations de squats et de campements sauvages



**376 personnes
rencontrées
dont 43 mineurs
sur 24 sites différents**

Des actions spécifiques ont été menées en raison du contexte sanitaire lié au Covid.

Distribution de masques : 45 600 masques adultes ont été distribués directement au sein des lieux de squat.

Maraude alimentaire/hygiène durant le 1^{er} confinement : En partenariat avec ADSL et Ensemble pour un repas, **1153 colis** distribués pour 225 familles et 227 isolés

Services de première nécessité pour les SDF
Réouverture des bornes fontaines, de prises pour recharger les portables et réouverture de toilettes publiques.

L'HYGIÈNE

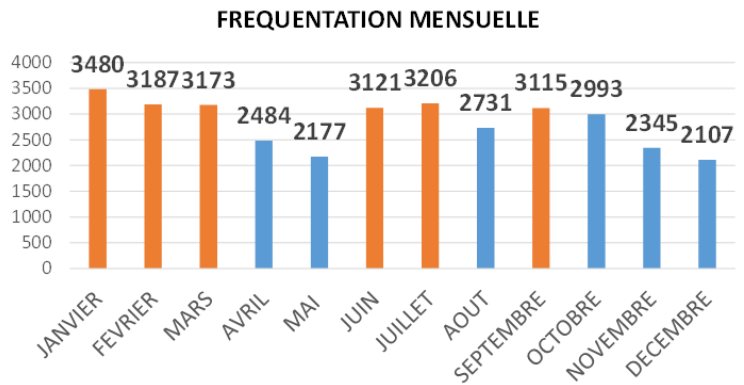
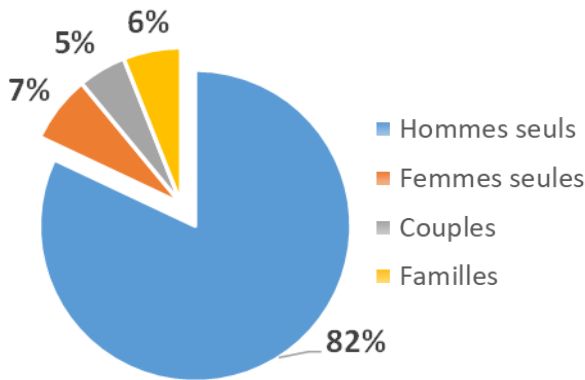


Les bains douches Delessert (7ème) offrent un accueil sans conditions préalables à tous les publics.

L'accès aux douches est gratuit et un kit hygiène (savon, shampooing) est remis à l'entrée avec un prêt de serviette et de sèche-cheveux.

34 119 douches
137 / jour

Profil des usagers des bains douches et fréquentation mensuelle en 2020



Dès la mise en place du 1^{er} confinement, les bains-douches municipaux ont adapté l'activité au contexte de crise sanitaire. L'accès à l'hygiène a donc été maintenu dans des horaires plus restreints. Le ralentissement de la fréquentation dès la 2^e quinzaine de mars, durant les mois d'avril et mai est liée à la contrainte du confinement : déplacements limités, horaires resserrés, limitation des entrées (respect de la distanciation sociale), mise en œuvre de solutions de mises à l'abri et diminution des flux migratoires.

Les horaires habituels ont repris le 18 mai. Ils ont à nouveau été limités dès le début du 2nd confinement et prolongés jusqu'à la fin de l'année. Cette période a été marquée par une fréquentation relativement faible.

Les hommes seuls représentent 82% du public contre 76% en 2019. Cette hausse s'explique en partie par : une offre de mise à l'abri plus limitée pour cette catégorie de public, une fermeture et/ou

la limitation d'accès aux services dans les accueils de jour et de nouveaux profils de bénéficiaires ont fréquenté les bains douches (précarisation liée à la crise sanitaire)

À noter que les femmes seules ont été plus nombreuses : 7% en 2020 contre 5% en 2019. La part des familles est de 6%, contre 14% en 2019. Seules quelques familles en squat ont continué à venir. Des mises en l'abri ont été largement proposées.

Les bains douches Delessert ont encore été en étroites relations avec LALCA, un groupe de recherche et de création artistique. Les actions menées : recueil de témoignages d'usagers, réalisation d'un entretien sur la Radio Biennales TRACES sur le thème de l'Hospitalité(s), poursuite de la collaboration de quartier, les étudiants de l'ISARA, les membres de la Légumerie, les bains douches autour du projet de savon local « le savon de Gerland ».

HÉBERGEMENT

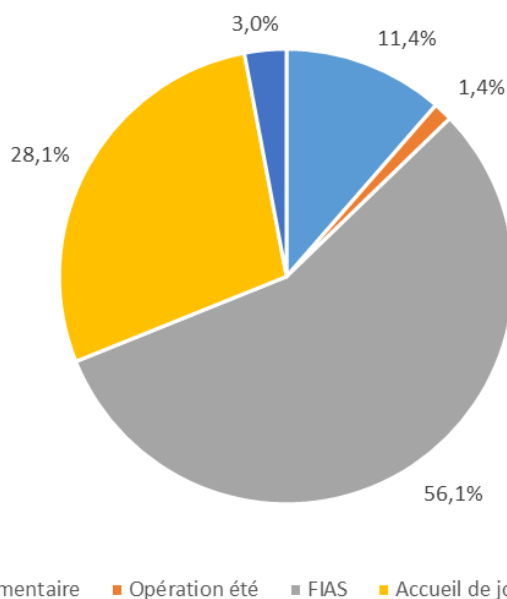
La Maison de la Veille Sociale , une volonté partenariale affichée

Cette structure centralise et met en lien la demande et l'offre d'hébergement d'urgence et d'insertion, de logement temporaire et de logement adapté. Elle porte également un dispositif d'accès au logement social pour les ménages sortant de l'hébergement ou de logement accompagné.

Le CCAS fait partie des membres du bureau et met à disposition de cette structure, un personnel administratif, un travailleur social et un temps de personne d'entretien.

Depuis novembre 2015, le CCAS est représenté à la commission « hébergement d'urgence ». Cette commission réunit plusieurs représentants (Etat, associations, collectivités, représentants santé...). Elle est mandatée pour décider du caractère préoccupant des situations faisant l'objet d'une demande d'hébergement.

Zoom sur le soutien financier dans le secteur de l'urgence sociale



1 409 125 €
de subventions de
fonctionnement

Subventions de la Ville de Lyon instruites par le CCAS

Soutien financier des associations œuvrant auprès des publics fragiles.

- **395 740 €** pour financer des **structures « d'Accueil de jour »** dont l'activité principale est l'accueil et l'orientation de personnes sans résidence stable, afin de leur fournir des services de base : collations, douches, vestiaire, lavage du linge etc.
- **790 385 €** pour le **Fonds d'intervention pour l'Action Sociale (FIAS)** pour des associations dont l'objet social est d'apporter un soutien aux personnes en grande difficulté (SDF, familles, personnes seules, etc.) présentes sur le territoire lyonnais.
- **42 000 €** pour des associations dispensant une action dans le domaine de la **santé**, auprès de personnes en situation de grande précarité.
- **162 000 €** pour les associations intervenant dans le domaine de **l'aide alimentaire** (+ 19 000 € pour l'opération été).

230 000 € de subventions d'équipement versées à des associations solidarités (travaux, équipement ...)

Mise à disposition de locaux

689 297 € de valeur locative annuelle

L'AIDE AUX VICTIMES D'UN SINISTRE

La totalité des ménages faisant l'objet d'une évacuation de leur habitation et de l'édition d'un arrêté d'évacuation du Maire de la Ville de Lyon, sont signalés au « Pôle Sinistres » par la Direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon.

Ils sont alors systématiquement contactés afin de :

- Vérifier s'ils ont une solution personnelle d'hébergement (familiale, amicale ou assistance de l'assurance habitation),
- Leur apporter un soutien social et moral, par des conseils et, dans la majorité des cas, l'accompagnement dans les démarches liées au sinistre (déclaration du sinistre à la compagnie d'assurance habitation, sollicitation de l'assistance, expertise, décontamination, suspension des loyers, mise en relation avec les partenaires...),
- Les orienter auprès de structures répondant à de nouvelles difficultés générées par la

situation d'urgence et/ou de stress, aggravation des difficultés sociales, besoin de soins, recherche de logement temporaire, aide juridique, recherche de nouveau logement,

- Leur apporter une aide pécuniaire en urgence si nécessaire, lorsque la situation sociale est préoccupante et surtout lorsque les ménages ont tout perdu dans le sinistre. Dans la plupart des cas, l'assistance de l'assurance octroie aux familles un kit de première nécessité sous forme d'une somme d'argent variant selon les compagnies.

En cas d'absence de solution d'hébergement, ces ménages se voient proposer une mise à l'abri sous forme d'une orientation le plus souvent possible en résidence hôtelière ou dans un logement temporaire géré par le « Pôle sinistres » dans le cadre des obligations de pouvoir de police du Maire.

192

ménages
évacués

Un accompagnement au long cours

- 45 ménages ont bénéficié de nuitées par l'assistance de leur assurance habitation,
- 64 ménages ont bénéficié de la solidarité de leurs proches (amis ou familles),
- **75 ménages ont bénéficié de la mise à l'abri par le Pôle Sinistres**, en résidence hôtelière pour la majorité d'entre eux, en hôtel ordinaire ou dans un logement dédié à cet effet.

Durant toute la période d'évacuation, en attendant la réintégration ou le relogement, le « pôle Sinistres » est en contact régulier avec les ménages évacués, tout en modulant l'accompagnement en fonction de leur degré d'autonomie, maintenant le lien avec les partenaires afin de réduire au maximum la période d'hébergement. Cette période reste une véritable épreuve pour une majorité des familles évacuées.

Des contacts réguliers avec la Direction Sécurité et Prévention sont maintenus afin d'avoir les mêmes informations quant au déroulement des travaux, obstacles rencontrés, dates possibles de réintégration...

Faits marquants au cours de cet exercice 2020

- Mise en place du travail à distance : lorsque cela a été possible dans le service mais aussi pour les bailleurs sociaux, les cabinets d'expertises ce qui a entraîné une paralysie de certaine situation quant à leur traitement.
- Sollicitation pour prendre l'hébergement en charge des familles en surpopulation dans des appartements qualifiés d'habitats indignes.
- Prolongation des hébergements dans l'attente de relogement, les admissions, les états des lieux dans les logements sociaux étant complètement bloqués.
- Un très gros sinistre a eu lieu le 30 avril ; cet incendie s'est étendu sur tout un quartier et a nécessité l'évacuation d'environ 130 à 150 personnes.

ACCOMPAGNER LES SENIORS AU QUOTIDIEN



© Juliette Treillet

La crise traversée à demander de s'adapter en permanence à la situation.

Les impacts sur la vie sociale des résidents des établissements du CCAS ont été forts : Réduction des interactions sociales avec l'ensemble des corolaires : isolement jusqu'à la désocialisation parfois : perte du lien avec les familles, amis, les autres résidents.

Cela a entraîné des conséquences **sur la santé physique et mentale des résidents :**

- ⇒ Perte de repères,
- ⇒ Anxiété, détresse psychologique voire dépression,
- ⇒ Sédentarité entraînant plus de chutes et donc une perte globale de mobilité.
- ⇒ Dénutrition parfois.

Il a été observé de nombreuses orientations en EHPAD suite à des pertes d'autonomie peut-être accélérées par les conséquences du confinement.

Les activités ont été adaptées pour accompagner au mieux les seniors :

- ⇒ arrêt de la restauration collective : substitution de panier repas distribués en porte à porte et de repas d'étage ou en chambre en EHPAD,
- ⇒ Suspension de l'accueil de personnes de l'extérieur,
- ⇒ Activités en extérieur avec gestes barrières lorsque les conditions météo le permettaient.

La mise en place de protocoles sanitaires stricts a permis de protéger les seniors les plus fragiles. Des liens étroits ont été mis en place avec des partenaires pour s'ajuster en permanence aux différentes situations :

- ⇒ suivi des hospitalisations en lien avec les structures hospitalières, les hot-lines gériatriques, le service HAD et les médecins traitants,
- ⇒ gestion des clusters Covid : signalements ARS, mesures d'isolement des résidents (par étage/ par chambre) et agents en lien avec l'ARS et l'EMH, suivi de l'évolution du cluster,
- ⇒ dépistages réguliers Covid en EHPAD par tests PCR en lien avec les HCL, les laboratoires de ville, la médecine du travail.

Les seniors à domicile ont été accompagnés en ciblant ceux qui étaient les plus fragiles.

- ⇒ les seniors de plus de 75 ans et ceux recensés dans le cadre du registre Alerte et Urgence.

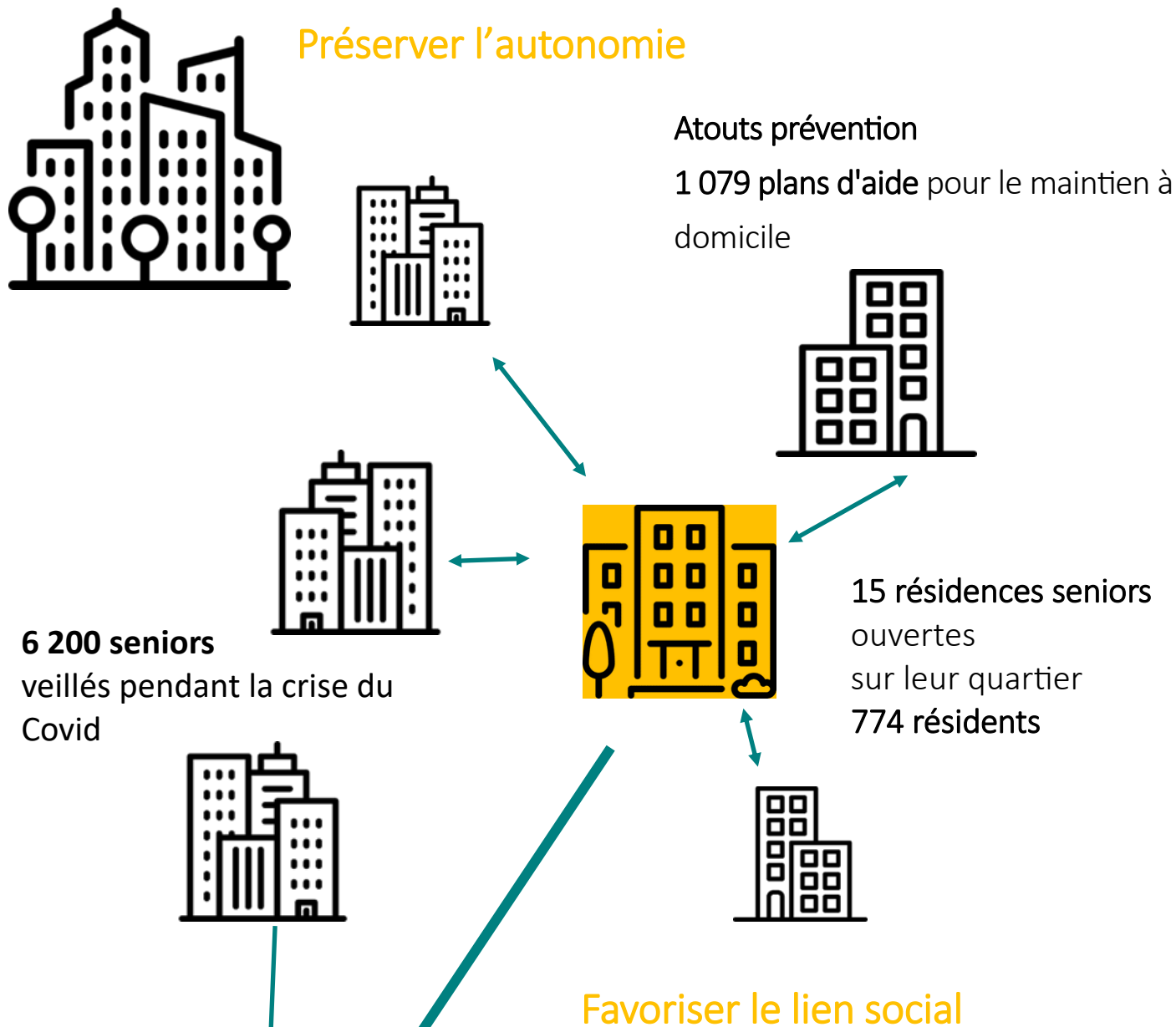
Par du phoning et un relai de proximité si nécessaire (courses, médicament...)

Et dans le cadre de dispositif existants mais élargis :

- ⇒ Evaluation Atout Prévention,
- ⇒ Aide au portage de repas.

401 400 € de subvention
à des associations d'accompagnement des seniors

Préserver l'autonomie



4 EHPAD
304 lits

À DOMICILE

PRESERVER L'AUTONOMIE

L'évaluation "Atout prévention"

Dans le cadre de leur politique d'action sociale, les caisses de retraite ont développé au niveau national une stratégie de rapprochement afin de légitimer et de pérenniser les actions de maintien à domicile de chaque régime de retraite en favorisant l'égalité de traitement des retraités, la mutualisation des offres, la capitalisation des bonnes pratiques et ce dans un contexte de maîtrise des coûts. Les caisses de retraite proposent des actions à destination des retraités allocataires et notamment des plus fragiles par la prise en charge de prestations de maintien à domicile. Pour ce faire, elles s'appuient sur un réseau de structures évaluatrices.

Le CCAS, engagé depuis 2010 avec la CARSAT, poursuit sa collaboration avec le groupement interrégimes « ATOUTS PREVENTION RHONE-ALPES » en tant que structure évaluatrice.

Le CCAS réalise ainsi l'évaluation des besoins des retraités les moins dépendants (GIR 5 et 6) et propose les plans d'aide correspondants,

concourant ainsi en partenariat avec les caisses à la politique de maintien à domicile sur le territoire de la ville de Lyon. Les évaluateurs (obligatoirement travailleur social ou infirmier) sont chargés de réaliser, au domicile des retraités en situation de fragilité, sur commande des caisses de retraite, une évaluation des besoins et de proposer un plan d'aide personnalisé (PAP) en vue de faciliter le maintien à domicile du retraité.

L'évaluation ne se limite pas à la définition d'un plan d'aide, elle revêt une dimension plus globale de sensibilisation et de conseil aux aînés concernant les besoins en prévention, la sécurisation du logement, la participation à des ateliers de prévention et le maintien du lien social.

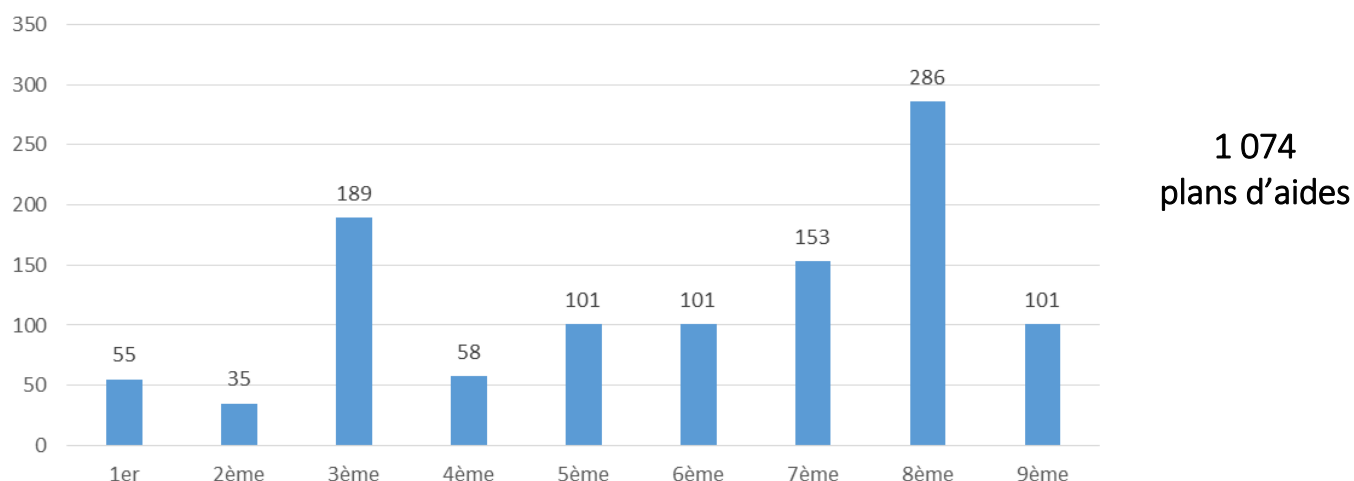
Depuis 2019, la reconnaissance mutuelle des évaluations, résultant d'une convention entre la CARSAT et la Métropole permet aux évaluateurs « Atouts Prévention » de proposer directement à la Métropole le plan d'aide APA pour les GIR inférieurs à 5.

Durant le 1^{er} confinement, les visites aux domiciles des seniors ont été interrompues.

- Du 17 mars 2020 jusqu'à mi-juillet 2020 : toutes les évaluations ont été effectuées par téléphone. Aucune reconduction automatique des plans d'aide,
- De la mi-juillet à septembre reprise partielle des visites à domicile,
- A compter de septembre 2020, reprise des toutes les évaluations au domicile.

=> Du fait de ce fonctionnement, aucune baisse d'activité n'est constatée par rapport à 2019

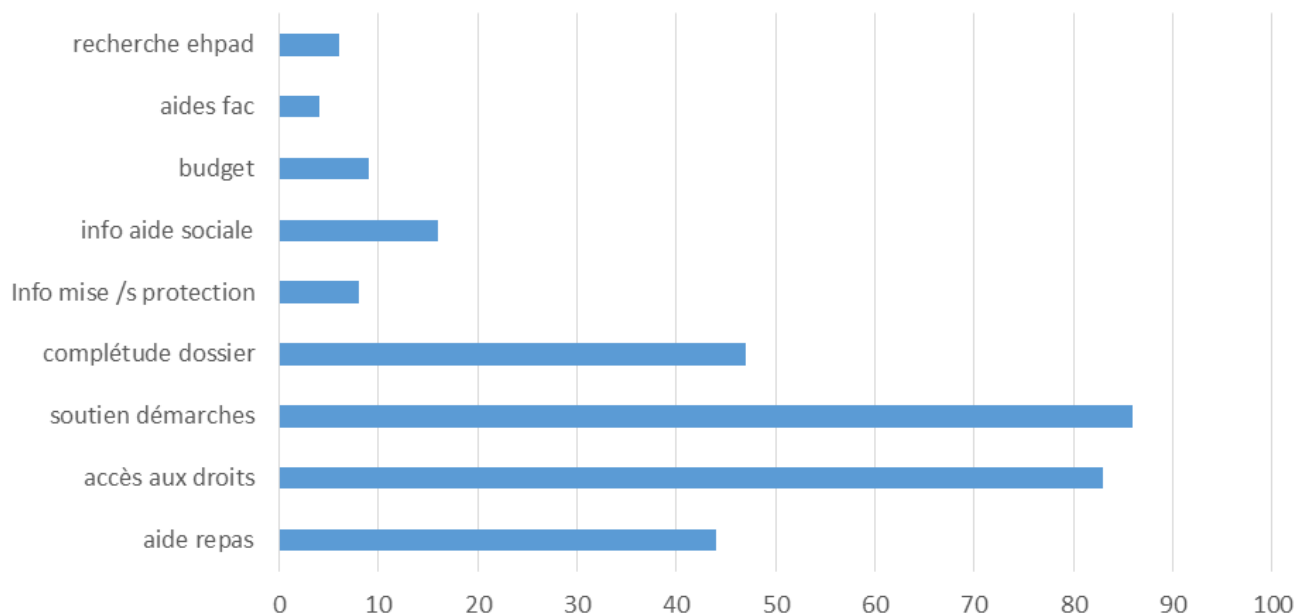
Répartition des plans d'aides par arrondissement



La permanence en établissement :

- 14 résidences couvertes par 3 professionnelles
- 1 permanence d'une demi-journée par mois dans chacune
- 6 mois d'activité seulement en 2020 du fait de la crise sanitaire (arrêt des permanences de mars à août inclus)
- 198 personnes reçues en 2020 soit 2,4 personnes reçues par permanence

Motifs d'intervention des travailleurs sociaux



Durant la période du 1^{er} confinement, plus de 100 demandes d'aide aux repas ont été instruites par les assistantes sociales intervenant en résidence senior afin qu'elles puissent accéder au portage de repas à domicile.

FAVORISER LE LIEN SOCIAL

La pandémie de Covid 19 cette année 2020, n'a pas permis de proposer aux séniors lyonnais des sorties et voyages à la journée.

Face à cette situation, et afin d'aider les séniors de nos résidences autonomie à sortir de cette solitude et de cet isolement social, le CCAS a souhaité accentuer sa mission sur la mise en œuvre d'animations au sein de chacune de ses 15 résidences, durant l'été.

Objectif : offrir aux séniors des moments de convivialité en petits groupes, leur proposer de prendre soin d'eux, faire preuve de créativité avec des ateliers diversifiés et des jeux collectifs.

animés, quiz musicaux et de culture générale, des bingos..... mais également des ateliers de jardinage, de la danse country, des tournois de pétanque, la fabrication de lessive et dentifrice, des ateliers créatifs et de relaxation et d'éveils corporel, des jeux de pistes, défis d'été et des sorties dans les quartiers.



38 journées d'animations ont été proposées aux résidents, soit entre 2 à 3 journées pour chaque résidence, afin de couvrir tous les arrondissements. Ces journées ont permis également d'offrir aux résidents des apéritifs et goûters dans le respect des gestes barrières.

Au total sur l'été :

1 448 participations de séniors aux animations, mises en œuvre par 4 jeunes, recrutés dans le cadre des emplois saisonniers. Pour ces missions ils ont été accompagnés par 1 chargée de mission du service gérontologie, les 4 psychomotriciennes des résidences et les équipes.

Les animateurs ont pu proposer : des jeux de lettres, Blind test, Jakkolo, Molkky, remue-méninge, mimes, petits bac, chamboules-tout, revues de presse, lectures de poèmes et contes



EN RÉSIDENCES SÉNIORS



Les résidences seniors proposent des appartements destinés à des seniors autonomes ayant un désir de sécurité et de socialisation dans tous les arrondissements lyonnais.

Ces établissements accueillent des personnes retraitées :

- * de plus de 60 ans ou à partir de 57 ans quand elles bénéficient d'une dérogation de la Commission de Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées.
- * valides et autonomes en GIR 5 ou 6.

Yoga du rire, sophrologie, atelier cuisine, conférence sur la naturopathie, spectacle de Flamenco, rencontres intergénérationnelles, sortie au musée... les animations proposées par les résidences sont éclectiques !

Il y en a vraiment pour tous les goûts.

Toutes les équipes se mobilisent avec le renfort des services civiques.

Ces animations proposées aux résidents sont aussi ouvertes aux seniors du quartier, comme les restaurants seniors qui offrent des menus équilibrés tous les midis.

La prévention précoce est au cœur du projet de ces établissements pour mieux accompagner le vieillissement et le bien-être des seniors. Elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire et l'ouverture sur de nouveaux partenariats.

Enfin, l'ensemble des résidences ont été intégralement rénovées au cours des dernières années.

Les entrées en 2020

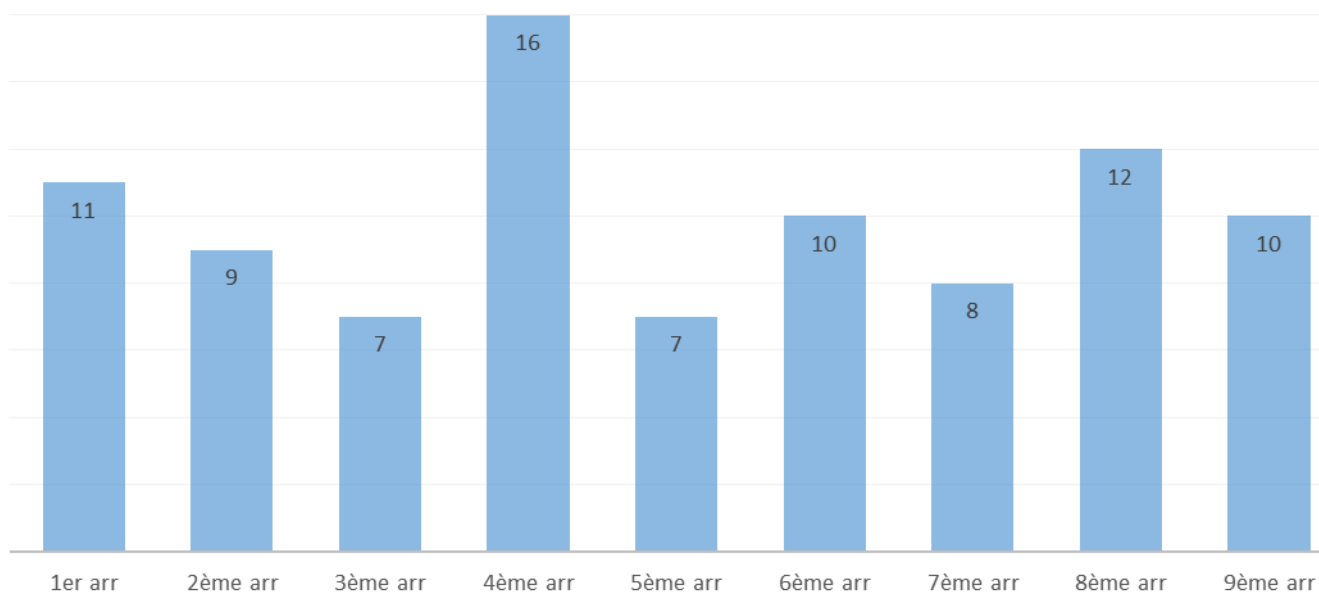
90 admissions

78% des seniors habitent leur domicile avant l'entrée en résidences seniors

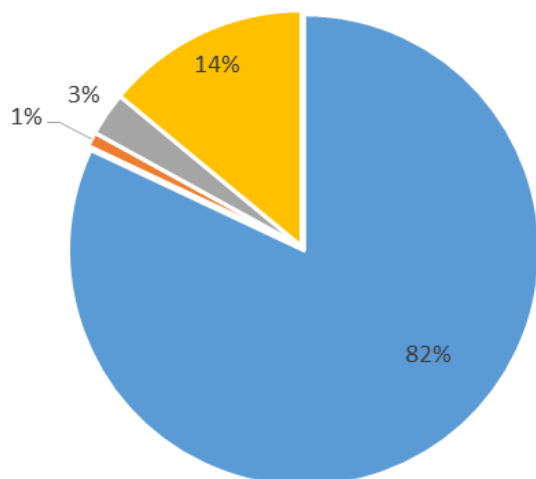
4% sortent d'un séjour à l'hôpital

et 3% d'un autre établissement médico-social.

Répartition géographique des admissions en résidences seniors



Evolution des demandes d'admissions



En 2020, la commission d'admission s'est réunie à 9 occasions.

Elle a émis dans 82% des cas un avis favorable.

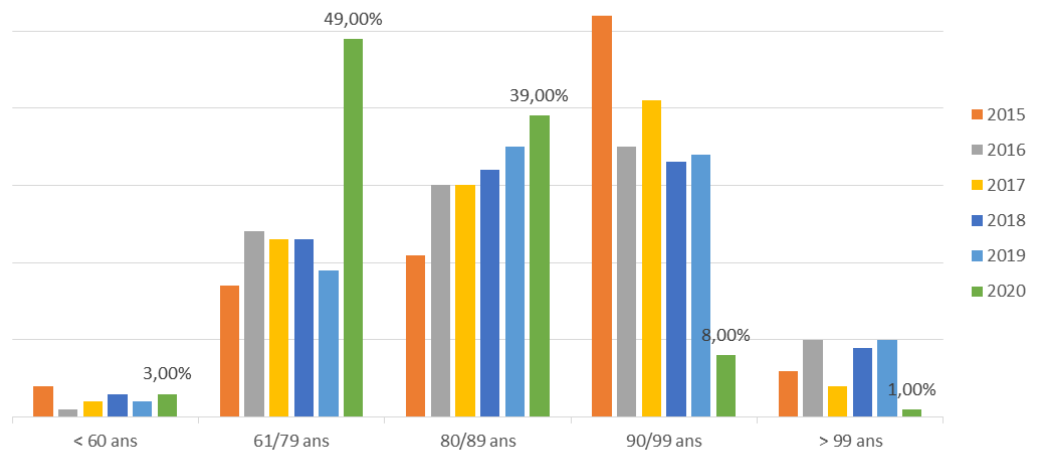
■ Avis favorables ■ Avis défavorables ■ Report ■ Annulation

Profil des resident.e.s entré.e.s en 2020

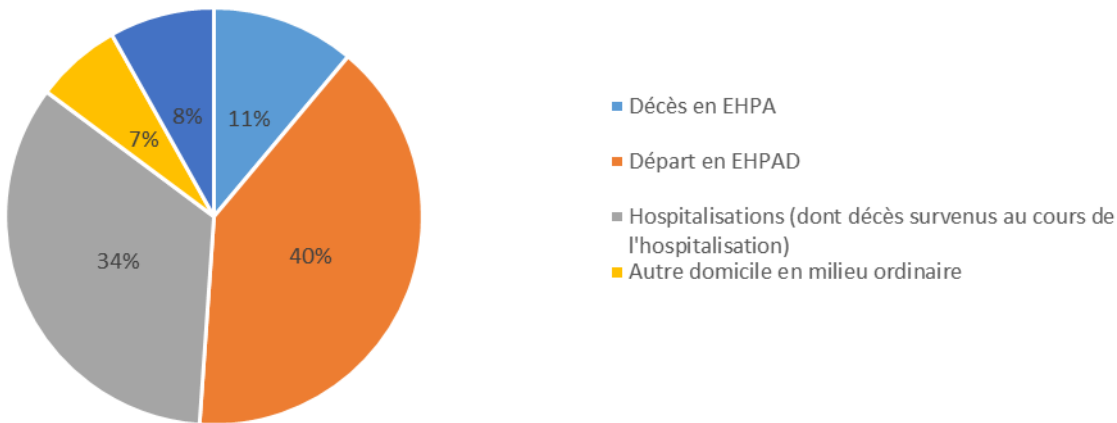
84% vivaient sur Lyon ou avaient un proche ici (17%),

69% sont des femmes seules (72% en 2019),

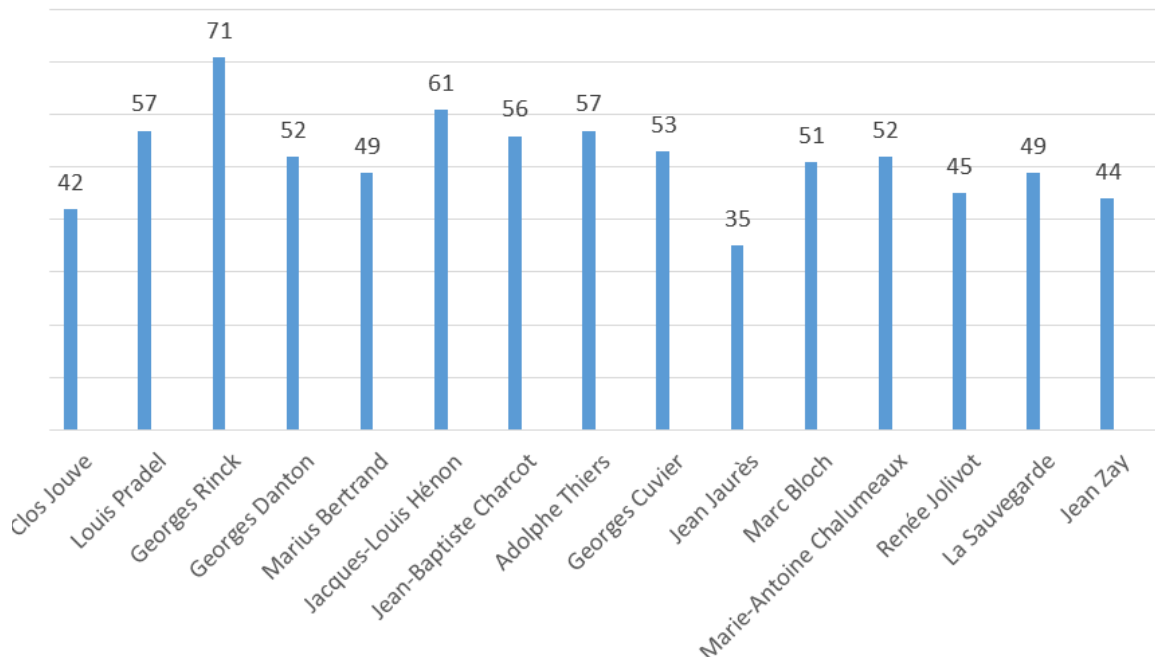
seuls 2% sont en couple.



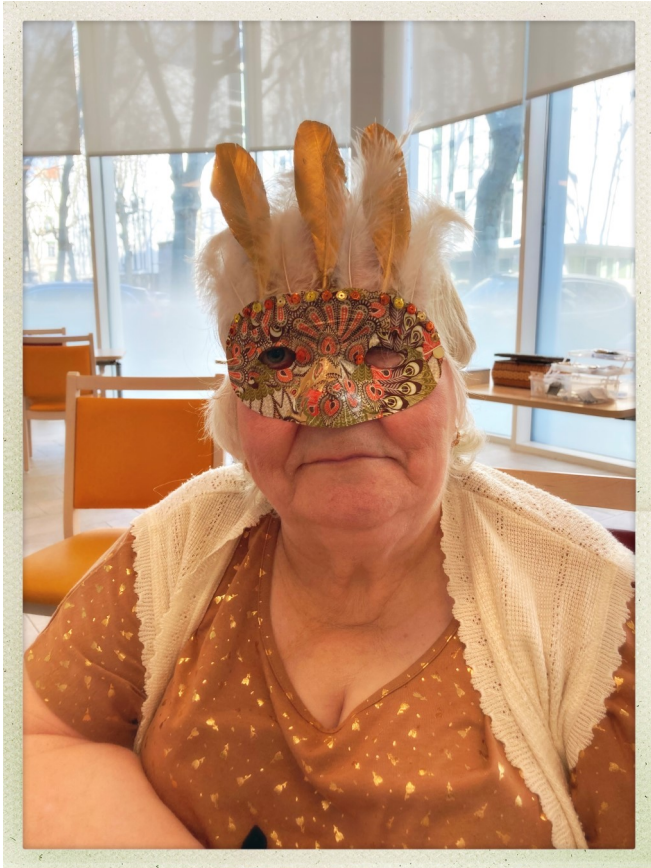
Les sorties en 2020



Nombre total de resident.e.s par site au 31.12.2020



Profil des résident.e.s



80,5 ans (81 en 2019)

69% sont des femmes seules, seuls 2% sont en couple.

79,7% sont autonomes (GIR 5 ou 6)

28% perçoivent l'aide sociale à l'hébergement

43% bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement

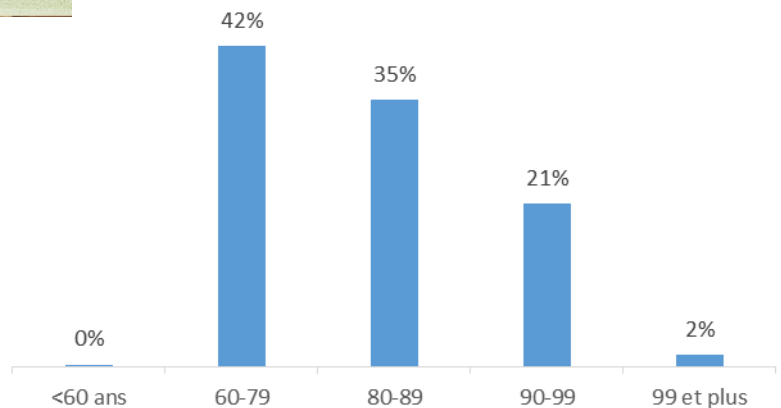
19,6% sont sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...)

42,1% ont une aide à domicile

49,7% une infirmière

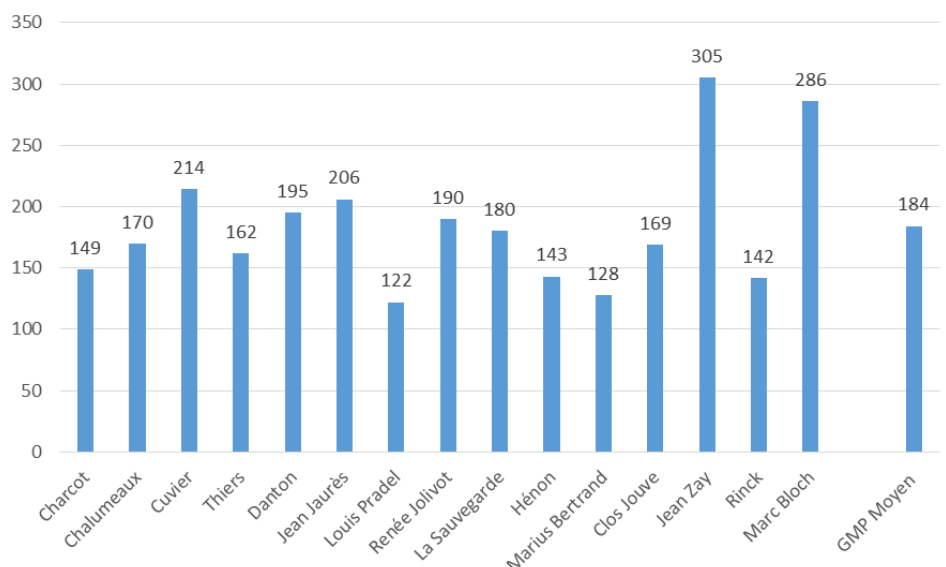
17,9% un kiné

Répartition des résident.e.s par tranches d'âge



Répartition des résident.e.s par GMP

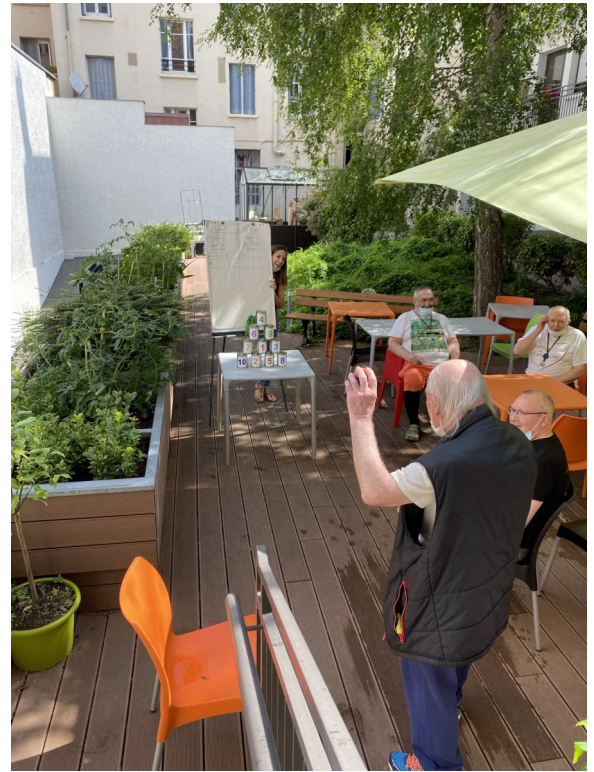
Le GIR Moyen Pondéré (GMP) est le niveau moyen de dépendance des résidents d'un établissement.



Focus sur la résidence Marc Bloch

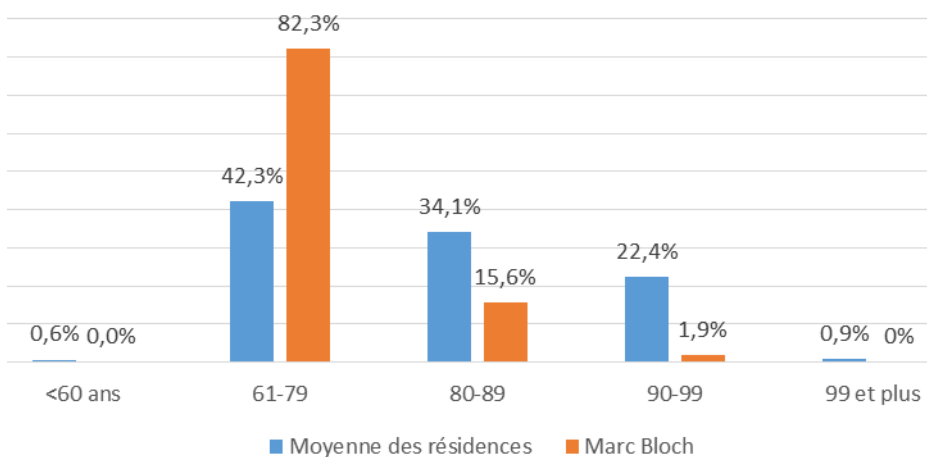
L'établissement situé dans le 7^{ème} arrondissement s'est petit à petit spécialisé dans l'accueil de publics spécifiques, notamment des personnes sans domicile fixe vieillissantes souhaitant se sédentariser.

Aussi le profil global des 51 résident.e.s est différent des autres structures.



Des résidents plus jeunes

Répartition des résidents par tranches d'âge
Marc Bloch et autres résidences

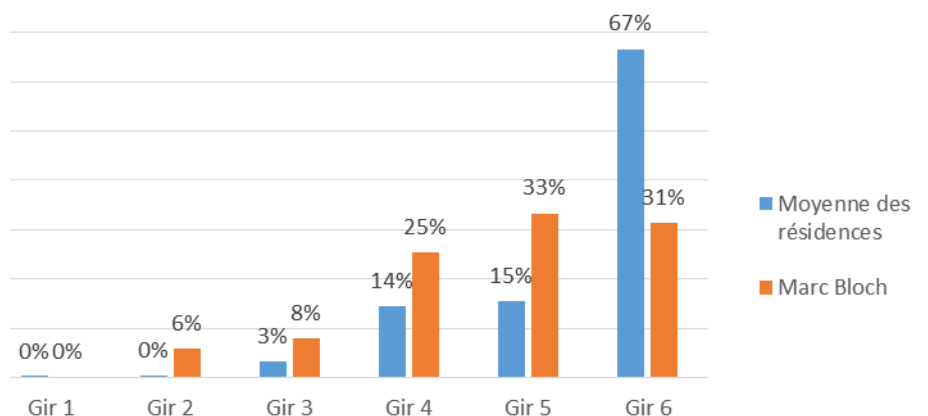


80 % d'hommes
55 % bénéficiaires de l'aide sociale et 76% de l'APL (68% et 69% en 2018)
74% bénéficient d'une aide à domicile (63% en 2019)
51% d'une infirmière (56% en 2019)
55,5% d'un accompagnement psychologique
68,7% sont suivis par le service social et 39% ont une aide au repas du CCAS

Et plus dépendants

Les groupes iso-ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie, au nombre de six.

Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille Aggir (Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : la cohérence, l'orientation, la toilette, la communication).



L'accompagnement au quotidien en psychomotricité

Par le biais de la signature d'un Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS et la Métropole, l'équipe de professionnels intervenant au sein des résidences s'est renforcée avec la mise en place d'une équipe médico-sociale mutualisée (médecin coordonnateur, psychomotricien...) qui veille au bien-être des résidents tout en favorisant leur autonomie.

Au sein du CCAS, les psychomotriciennes ont un rôle de prévention des troubles liés au vieillissement, de diagnostic et de maintien des compétences nécessaires à leur autonomie (cognitives, neuro-sensorimotrices et relationnelles). Elles prennent en compte les capacités locomotrices, affectives et relationnelles du résident en mettant en place des prises en charges collectives sur les différentes résidences autonomes.

631 séances de groupe

(641 en 2019)

48% des résidents concernés (55% en 2019)

2067 (↑) entretiens individuels (948 en 2019)

Focus crise du Covid 19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, qui a eu un impact sur les missions des psychomotriciennes. Dans le cadre du contexte épidémique, dès le mercredi 18 mars 2020, les ateliers collectifs ont dû être stoppés.

A partir du lundi 23 mars 2020, chaque psychomotricienne a été affectée dans une seule résidence, à l'exception d'une d'entre elles. Les missions ont été réorganisées pendant la durée de l'épidémie compte-tenu de la suppression des ateliers collectifs, sur des missions générales d'intérêt collectif, au sein des résidences autonomie seniors, pour assurer la continuité de service.

Cette organisation a été maintenue pendant le premier confinement. Des changements d'affectations ont été réalisés en fonction des besoins, sur 8 résidences différentes.

Une adaptation des pratiques professionnelles à dû être faite. Elles ont été amenées à :

- Repérer et suivre les situations difficiles, notamment les personnes isolées, avec des troubles psychologiques, intellectuels, ou

encore moteurs, en proposant des rencontres individuelles,

- Réaliser les tâches quotidiennes des résidences : tour des bonjours, accueil téléphonique et physique, désinfection des points de contact, accompagnement de résidents et urgences liée à la COVID-19, mise à jour des dossiers, comptabilisation des équipements de protection individuelle et maintien du lien avec le service gérontologie lors de rendez-vous téléphoniques quotidiens et hebdomadaires,
- Réaliser de la coordination médico-sociale, également avec les familles, les tuteurs, des associations, des bénévoles,
- Proposer des ateliers à distance ainsi que des pâtisseries à domicile,
- Distribuer les repas du restaurant des résidences et proposer des aides au repas à ceux qui en avaient besoin,
- Maintenir le lien avec les personnes âgées de l'extérieur qui participaient auparavant aux ateliers collectifs,

- Appeler les personnes âgées lyonnaises isolées, en lien avec le pôle Solidarités.

A partir de mi-juin l'activité a pu reprendre sur sites pour réaliser des interventions individuelles (bilans chutes, entretien...) et rétablir progressivement les activités de prévention groupales. Dès le mois de juillet, reprise à un rythme classique des ateliers collectifs.

Face à la situation, les ateliers ont été adaptés pour répondre aux règles sanitaires liées à la

crise : distanciation, port du masque obligatoire, désinfection des mains des participants avant et après l'atelier, désinfection du matériel utilisé après l'atelier, interdiction de passage d'objets entre les résidents, aération de la salle en fin d'atelier, etc. Une fiche d'inscription a été mise en place afin de respecter la capacité d'accueil des salons, limitant alors le nombre de participants.



EN EHPAD

Les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sont des structures médicalisées destinées à des personnes retraitées

- * de plus de 60 ans ou à partir de 57 ans, quand elles bénéficient d'une dérogation de la Commission de Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées.
- * dépendantes physiquement ou psychologiquement, en GIR de 1 à 4 à l'entrée.
- * habitant la commune de Lyon ou ayant un référent familial sur Lyon.

La **capacité d'accueil total est de 304 places**

+ 33 lits réservés au CCAS dans l'EHPAD Constant (3ème), géré par l'ACPPA.



	Nombre de résidents
Villette d'Or (3 ^{ème})	68
Marius Bertrand (4 ^{ème})	88
Etoile du Jour (5 ^{ème})	49
Balcons de l'Île Barbe (9 ^{ème})	64
Total	269

DES UNITÉS DE VIE ADAPTÉES

2 PASA

Marius Bertrand

Balcons de l'île Barbe



Les missions du **PASA** (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés) sont le maintien ou la réhabilitation des capacités cognitives, motrices, fonctionnelles, sensorielles et sociales des résidents accueillis à la journée, à savoir ceux qui ont une maladie Alzheimer ou apparentée avec des troubles du comportement légers à modérés.

Différents types d'activités par une équipe pluridisciplinaire (psychomotricienne, assistante de soin en gérontologie) : activités cognitives, fonctionnelles (mise du couvert, atelier cuisine), sensorielles (atelier musical, gustatif...), motrices, manuelles, etc.

Des Unités de Vie Protégées dans les 4 EHPAD

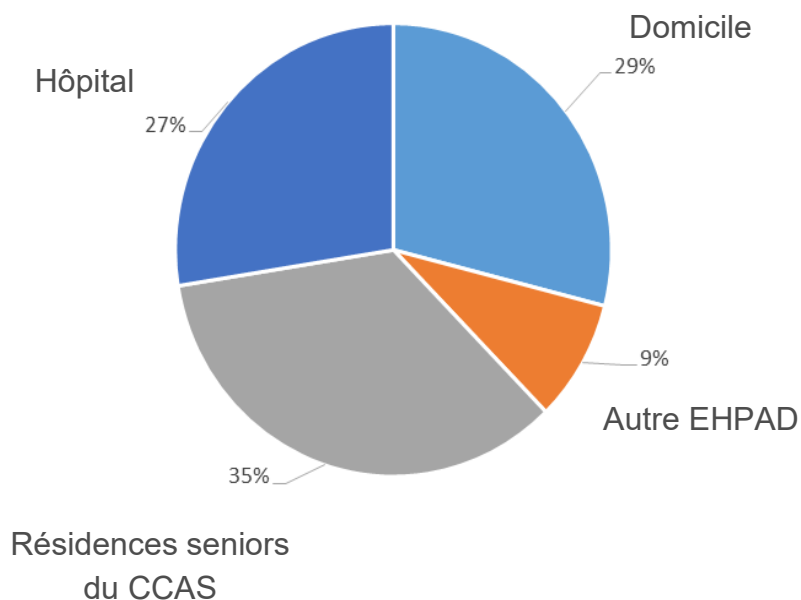
60 places

En Unité de Vie Protégée (UVP), les espaces sont étudiés pour une **meilleure prise en charge des personnes atteintes de troubles** : chambres individuelles, espaces collectifs de détente, une salle à manger et un **système de sécurité adapté** pour éviter les fugues.

Les résidents en UVP peuvent participer à des **animations spécifiques** comme des **ateliers de stimulation cognitives** et **sensorielles** afin de garder une **vie sociale** avec les autres résidents.

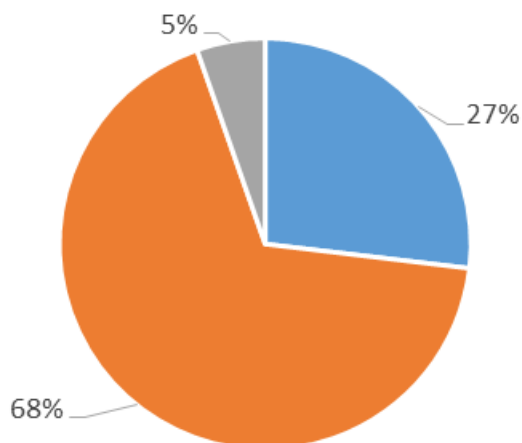
Les activités de stimulation comme celles-ci sont très importantes : elles aident à **réduire les troubles** et **ralentir la dépendance**.

LES ADMISSIONS 2020



35% des résidents viennent d'une résidence autonomie seniors du CCAS

Les départs



93 résidents ont quitté les EHPAD en 2020

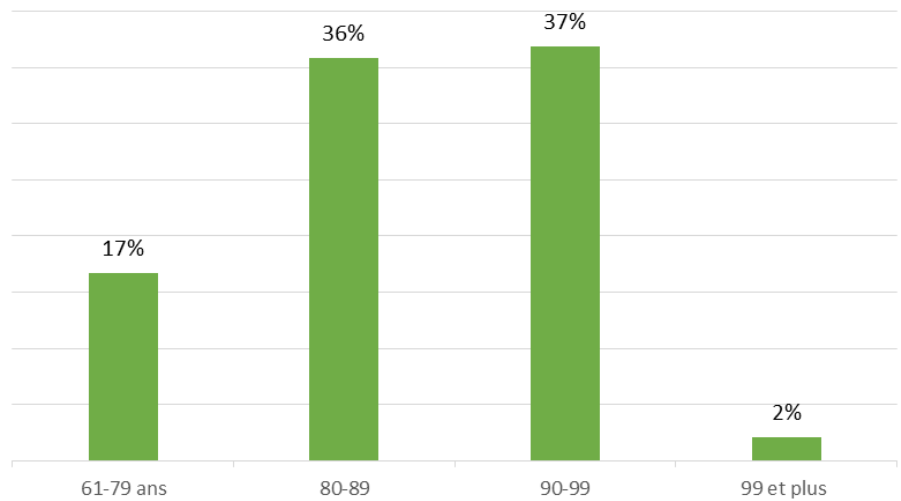
- Hospitalisations (dont décès en cours d'hospitalisation)
- Décès
- Départs volontaires (autres ESMS, retour à domicile...)

LE PROFIL DES RESIDENT.E.S

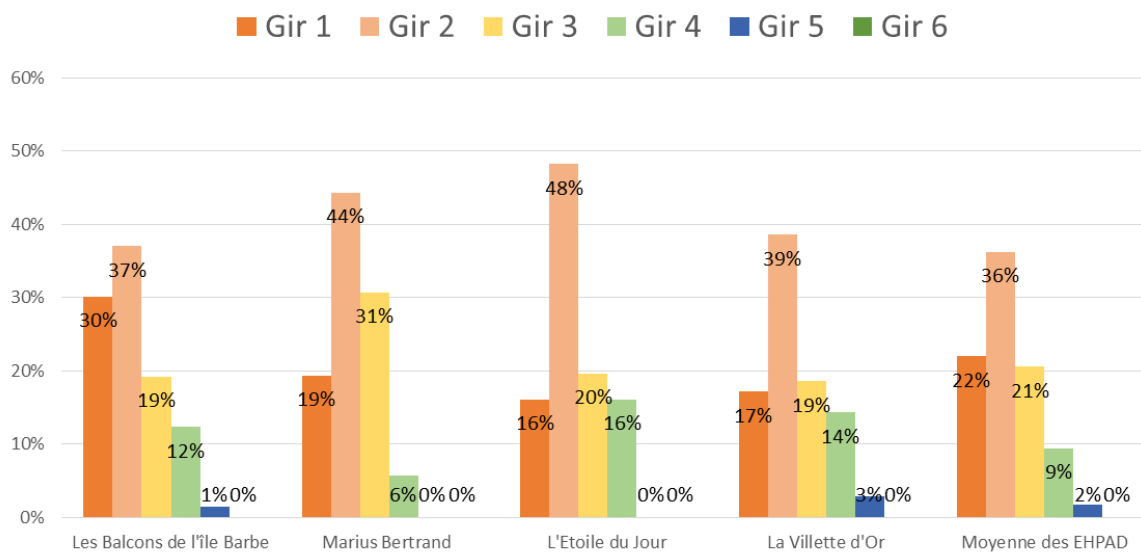
Répartition par âge des résident.e.s

Profil type en 2020

- 70 (baisse) sont des femmes
- 54% (↓) perçoivent l'aide sociale à l'hébergement
- 52% (↓) bénéficient de l'Aide personnalisée au Logement
- 66% (↓) sous protection de justice (tutelle, curatelle, sauvegarde)



Le niveau de dépendance des résident.e.s



Les groupes iso-ressources (GIR) permettent de classer les différents stades de perte d'autonomie, au nombre de six.

Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille Aggir (Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : l'orientation, la toilette, la communication).

Le GIR Moyen Pondéré (GMP est le niveau moyen de dépendance des résidents d'un établissement).

	GMP réel 31/12/2020	GMP réel 31/12/2019
Balcons de l'île Barbe	795	794
Marius Bertrand	791	791
Etoile du Jour	764	763
Villette d'Or	749	744
Moyenne	769	773

L'ACCOMPAGNEMENT DES RESIDENT.E.S

Le suivi psychologique

Les psychologues assurent une mission permanente et continue d'accueil, d'accompagnement clinique et de soutien psychologique des résidents ainsi que de leurs familles.

Ils participent aux projets d'établissement inhérents à leur mission, notamment au Projet d'Accueil Personnalisé.

L'intervention en psychomotricité



1 psychomotricienne dans chaque EHPAD.

Dans les EHPAD Marius Bertrand et Balcons de l'Île Barbe, elles interviennent prioritairement au sein des PASA.

A Etoile du Jour et Villette d'Or, elles animent différents ateliers thérapeutiques pour l'ensemble des résidents.

Cela passe par la proposition d'activités groupales, d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, de bilans d'autonomie ou à l'entrée, d'adaptation de l'environnement ainsi que d'accompagnements et de formations auprès des équipes soignantes.

Les ateliers suivants ont été proposés :

- ateliers détente sensorielle, équilibre et prévention des chutes, danse, relaxation, etc.,
- sorties extérieures, ateliers jardinage,
- prises en charge individuelles en salle de bien-être,
- accompagnement des résidents en fin de vie.

L'intervention en ergothérapie

Elle se décline par différentes actions :

- Prévention des chutes par l'adaptation de l'environnement : modification disposition des meubles, veilleuse, etc...
- Compensation des handicaps (hémiplégie, malvoyance, etc...) : un set de table antidérapant, une table surbaissée, une brosse à long manche pour se coiffer, etc...
- Améliorer l'installation des résidents au fauteuil et au lit.,
- Préserver les capacités motrices des résidents avec des groupes de gym tonique, des marches accompagnées, etc.,
- Apporter des conseils en matière d'équipement, de manutention et assurer la gestion du matériel nécessaire : mise en place de la douche au lit.

1 ergothérapeute sur les EHPAD Balcons de l'Île Barbe et Villette d'Or.

Son travail vise à préserver les capacités motrices et cognitives des résidents ainsi que leur indépendance dans la vie quotidienne.

Une nutrition adaptée



La restauration est faite sur place dans les 4 EHPAD par une équipe de cuisiniers avec l'appui d'une diététicienne qui veille à l'application des règles d'hygiène et au suivi nutritionnel des résidents. Elle contribue également à l'élaboration des menus à partir d'un plan alimentaire établi sur 4 semaines en fonction des saisons.

Un suivi nutritionnel des résidents est organisé via des relèves spécifiques nutritionnelles mensuelles. Une attention particulière est portée à la prévention de la dénutrition et/ou déshydratation.

Des animations quotidiennes

Les EHPAD sont, avant tout, des lieux de vie.

Par conséquent, un large programme d'animations est mis en place (1 poste dédié / EHPAD) avec l'appui d'intervenants extérieurs.

L'animateur.rice a pour mission de développer le projet d'animations : un **programme d'activités varié et adapté** qui répond quotidiennement aux besoins et attentes des résidents.

Des animations sont proposées chaque jour de la semaine.



La crise sanitaire a bousculé l'organisation du travail

L'arrivée de la crise sanitaire a été assez brutale, mais ça s'est bien organisé. Il y a eu des renforts supplémentaires pour pouvoir passer plus de temps avec les résidents. Ça demande beaucoup de temps de s'occuper d'un patient en covid-19 : il faut s'habiller avec tous les éléments de protection (charlotte, combinaison)! Ensuite les charriots supplémentaires sont arrivés pour les repas en chambre. J'ai été détachée pour venir en soutien à l'animatrice : on organisait des animations en chambre, dans les couloirs puis en petits groupes. On a fait des après-midi crêpes, des dégustations de glace dans le jardin ! Des photos ont été envoyés aux familles, on a eu de bon retour. Pour les résidents : on leur expliquait tous les jours la situation, mais ce n'est pas facile, beaucoup souffrent de troubles cognitifs et du jour au lendemain, il n'y avait plus de visite de familles, plus d'intervenants extérieurs (kiné, coiffeur). Il y a une bonne cohésion des équipes, ça a renforcé les liens, on s'est soutenu.

Témoignage de Selma, aide-soignante à Vilette d'Or.

Les projets d'extension



Face à la hausse constante du nombre de personnes âgées dépendantes à accueillir, le CCAS s'est engagé à augmenter le nombre de places d'usagers accueillis dans ses établissements. L'objectif est d'offrir 360 places en 2023.

Les 4 EHPAD proposeront donc à terme 90 lits chacun.

L'environnement global des résidents va être repensé pour améliorer le confort des différents espaces de vie intérieur et extérieur et apporter des réponses au plus proche de leurs besoins.

Les travaux ont commencé en 2019 dans 2 EHPAD (Balcons de l'île Barbe et Etoile du Jour). Il s'agit d'opérations sous maîtrise d'ouvrage SAHLMAS.

Un nouveau bâtiment va se construire sur le site de la Sarra (5^{ème}) et permettra le déménagement de l'EHPAD Vilette d'Or. La phase d'études a été lancée en 2019.

Crédits Photos :
couverture : Muriel Chalet,
photos intérieures : Muriel Chalet ou CCAS, Ville de Lyon DR sauf mention contraire.

Crédits pictos :
Freepik, www.flaticon.com

Achévé d'imprimer en décembre 2021

